



Association Syndicale Libre

Domaine naturiste Héliopolis

Procès-Verbal de la 91^è Assemblée générale ordinaire

Siège de l'ASL, 663 Corniche de l'arbousier Ile du Levant,

Le 30 juillet 2023

10H45 Ouverture de l'AG

Mot de Présentation de Gérard Cercet Président de l'ASL

(Texte complet du mot du président dans le rapport d'activité: en annexe)

Gérard rappelle les circonstances de son arrivée à la présidence à la suite de la démission de Mme Brigitte Gelman en Octobre 2022.

« J'ai souhaité légitimer ma présidence par une élection par correspondance en Mars. Je n'ai jusqu'alors pu encore faire connaissance avec tous.

Mon objectif est d'apporter des réponses structurantes et durables sur chaque sujet, consulter le plus souvent possible les levantins et d'ouvrir les débats. »

L'émargement des listes de présence a été confié aux conseillers volontaires et aux scrutateurs. Pendant le calcul de quorum, Mr. Francis ROUX adjoint au Maire et Vice-Président de la Métropole et du Conseil Départemental du Var, assisté de Mr. Sébastien FRATELIA, nous informent que le projet du Port du Levant se concrétise. Les travaux débuteraient en 2024.

« J'ai l'impression que vous avez une équipe performante et une bonne courroie de transmission avec la Mairie, Mr Frederic Capoulade, un vrai Levantin ». Je vous adresse les amitiés de votre Maire, président de la Métropole, Mr Jean-Pierre GIRAN ». Ayant une réunion à 16h, ils doivent quitter l'assemblée à 11h.

Le Président propose Marc Dumon pour assurer la présidence de l'Assemblée Générale, proposition approuvée par l'ensemble des propriétaires.

Mr. Marc Dumon propose ensuite de voter pour la composition du bureau de l'Assemblée Générale :

Secrétaire : Christophe Ambel

Scrutateurs : Marie Aldeguer, Evelyne Bougnoux, Jean-Jacques Bruneau , Lionel De Deken

Le bureau est élu à l'unanimité.

Le président de séance informe l'Assemblée des naissances survenues depuis la dernière Assemblée Générale : Izia Varechon et Albane Blondeau

Puis des décès malheureusement enregistrés sur le Domaine

Moment de recueillement à la mémoire des propriétaires disparus au cours de l'année écoulée. (liste en annexe)

Énumération des mutations intervenues depuis la précédente AG : liste non disponible au moment de l'AG (liste en annexe)

Intervention de Mr Claude Martin : comment délibérer sereinement puisque des conseillers sont potentiellement démissionnaires ?

Mr. Marc DUMON rappelle que l'assemblée est souveraine. L'issue des votes sera un risque ou une chance

- **Approbation du P.V de l'AGO du 31 juillet 2022 et du PV de l'AGE du 03 mars 2023**

- Le Président annonce que le quorum vient d'être calculé et qu'il est de 61,25 % à cet instant. L'Assemblée Générale est donc ouverte et peut valablement se tenir.
- Liste d'émargement : à disposition au bureau

- **VOTE N°1 APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 31 JUILLET 2022.**

- | | | | |
|---|---|------------------------|------------------------------|
| - | Résultat du vote | | |
| - | Le PV de l'Assemblée Générale du 31 Juillet 2022 est : | | |
| - | approuvé par | 356 OUI | 18 NON 22 ABS BLANCS OU NULS |
| - | Soit | 95.19€%des voix | |

- **VOTE N°2 APPROBATION DU PV DE L'AGE DU 03 MARS 2023.**

- | | | | |
|---|--|-----------------------|------------------------------|
| - | Résultat du vote | | |
| - | Le PV de l'Assemblée Générale du 03 mars 2023 est : | | |
| - | approuvé par | 293 OUI | 78 NON 25 ABS BLANCS OU NULS |
| - | Soit | 79.98%des voix | |

- **VOTE N°3 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION AU 30/04/2023. Quitus au président**

- | | | | |
|--|------------------------|--------|-----------------------|
| Résultat du vote | | | |
| Les comptes de gestion et le quitus au Président sont : | | | |
| approuvés par | 304 OUI | 63 NON | 29 ABS BLANCS OU NULS |
| Soit | 82.83% des voix | | |

Intervention de l'expert-comptable sur les volets financiers et les comptes de l'ASL :

- Mr. Aurélien GUEURY expert-comptable : Comptes bien tenus en bon père de famille. Depuis 5 ans je relève l'absence de plan d'investissement ce qui proposé par le nouveau président

Les comptes sont bien maitrisés.

Passif : 549 000€ (90% fonds associatifs...)

Actif 549 000€ = 338 000€ de fonds propres (trésorerie) ainsi que 176.000 € en immobilisations (investissements ex. table orientation, climatisation du bureau)

Volume des charges de 151 000€, Volume des recettes de 255 000€. Les droits d'entrée sont de 102 000€ (20 mutations au cours de cette année).

Les charges courantes sont stables et s'élèvent à 93 000€ par an.

L'expert-comptable invite l'ASL à développer ses investissements.

Il précise que les dettes sont suivies, pas de dette de commerçants, subventions d'investissements

Excédent de 97M€, vote de l'affectation du résultat

- Les résultats : Mr Bernard Guigon prend la parole : les comptes furent vérifiés par des vérificateurs MM. Choillot et Ouvré.
- Question Me Agnès Thiollier : les sommes du Marathon des arts auraient dû être affectées à des actions culturelles ; ce qui aurait été voté en AG
- Mr Bernard GUIGON: il n'y a eu aucun vote sur les affectations en AG.

Réponse de l'expert-comptable : la somme n'est pas encore affectée, elle apparaît sous forme de dette, que l'ASL doit reverser aux associations culturelles. Cela n'a pas encore été fait car les œuvres vendues (qui ont permis de récolter les 5700€) n'ont pas été officiellement cédées à l'ASL par les artistes. Un conseil : prédéterminer au préalable les affectations.

- Mr Gerard Cercet : les affectations ne furent en effet jamais votées en AG
- Mr Bernard Guigon : pas de trace à ce jour d'attestations des dons des artistes ce qui retarde la validation de l'origine des sommes. Mes Agnès Thiollier et Benedicte Rosier n'apportent pas de réponse à cette absence de traçabilité des dons sauf à interroger Mr Jean-Pierre Blanc car c'est la villa Noailles qui a organisé l'évènement.

• VOTE N°4 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT ET DU CONSEIL SYNDICAL

- **Rapport d'activité** : Le rapport ayant été envoyé avec la convocation, il est donc connu de tous et Mr Marc Dumon propose de ne pas le lire pour gagner du temps.
(Rapport d'activité en annexe)

-	Résultat du vote		
-	Le rapport d'activités du président et du CS sont approuvés par :		
-	259 OUI	106 NON	31 ABS BLANCS OU NULS
-	Soit	70.96% des voix	

• VOTE N°5 APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Concernant la gouvernance :

Me Florence TOURRETTE demande ce qu'il en est de l'adoption de la charte mise en place par l'ancienne présidente et qui n'a pas fait l'objet d'un vote ?

Mr Gérard CERCET explique que la charte défendue par Me Agnès Thiollier à son élection, est importante et fondatrice, et à son sens n'engage que le seul mandat en cours. Elle donne de la légitimité au conseil mais elle a volé en éclat en raison du conflit avec Agnès. Elle n'a donc pas été présentée au conseil. Il nous est

apparu inopportun de présenter cette charte en AG puisqu'elle a démontré son inutilité. Agnès Thiollier nie avoir défendu la charte lors de sa candidature, ni pas la suite.

Me Josyane Cavalier : dès lors que des conseillers ne respectent pas la charte, leur démission ne s'imposerait-elle pas quel que soit le conseiller ? J'adresse cette question à Agnès »

Question d'Agnès THIOLLIER : qui a signé la charte au niveau du conseil syndical ?

Réponse de Gérard : majoritairement, la charte a été reconnue par les conseillers, cela figure dans les PV du conseil. Jean-Michel n'a pas signé cette charte et a démissionné. Mr Gérard Cercet salue la responsabilité de Jean-Michel.

Seconde question-remarque de Me Josyane Cavalier : Tous les membres du conseil signataires sont-ils clairs et irréprochables sur les règles d'urbanisme, piscine, commerce ?

Interrogation de Mr Fred CAPOULADE, sur le sujet de la gouvernance dans le rapport d'activité.

On y parle de l'avenir. Ce devrait faire l'objet d'un vote séparé d'autant que c'est prendre le risque que le budget soit rejeté sans tenir compte du travail néanmoins effectué. Ce serait dommage.

Réponse de Gérard : toute décision budgétaire a un impact sur l'avenir. La gouvernance a consisté à dresser un état des lieux, étudier les problématiques de l'eau. Il est légitime d'en expliquer les objectifs pour l'avenir et ainsi éclairer le vote du budget.

Intervention de Mr. Dominjon : il propose de voter contre le rapport d'activité pour s'opposer à la définition de la gouvernance selon lui « habilement glissé dans le rapport d'activité ».

Mr Marc Dumon précise que la gouvernance n'est pas dans le rapport d'activité. Elle est intégrée au budget prévisionnel. C'est un autre document distinct du rapport d'activité

Question de Me Florence TOURETTE sur le 5ème point, notamment sur l'autorisation de l'ouverture des commerces en cours d'année. Quel cahier des charges doit s'appliquer : celui de 1932 ou 2018 ? « Je m'interroge sur l'intérêt d'avoir un cahier des charges. »

Réponse de Mr Gérard CERCET : Nous avons proposé une solution intermédiaire : le conseil donne un avis qui sera ou non ratifié en Assemblée Générale et on utilise la consultation électronique pour sonder les propriétaires. Il est difficile demander à un commerce d'attendre l'Assemblée Générale pour exercer. J'observe que tout ce qui n'est pas passé par l'AG pose encore un problème aujourd'hui.

Remarque de Me Florence TOURETTE : Les statuts de l'île de 2018 n'auraient pas de valeur juridique car ils n'ont pas été votés à l'unanimité.

Réponse de Gérard : l'avocat conseil a confirmé les statuts.

Intervention de Mr Laurent Noel DOMINJON : puisque l'ASL n'a pas voté ces nouveaux statuts à l'unanimité, les statuts de 2018 ne sont pas valides. Selon une jurisprudence récente, en cas de contentieux ce sont ceux de 1932 qui s'appliqueraient. Le Président de séance estime que si aucun recours n'a été fait en 2018, il n'y a plus de recours possible aujourd'hui.

Mr Dominjon au président : « l'avocat de l'ASL est un âne »

Mr Marc Dumon par ailleurs avocat : « A mon sens le vote sur les statuts est définitif. Cher Maître vous êtes notaire pas juge, les conflits entre un coloti et l'ASL relèvent du juge »

Question de Me Magali SOLIER : Elle souhaiterait des précisions sur la notion de Directeur d'exploitation, sur le niveau de dépenses ou des charges devant être soumises au vote, et sur les ouvertures de commerces et la consultation effectuée sous forme de sondage.

Réponse de Gérard : j'ai souhaité innover et faire un sondage, les levantins se sont mobilisés pour répondre, le résultat publié 60% pour les arbousiers et 40% de oui sur la Vie en rose. Ce n'était pas une consultation : marges d'incertitudes importantes ; un sondage ne peut être un élément de décision mais d'appréciation. Les résultats furent communiqués à tous.

Veut-on se priver d'éléments d'aides à la décision ? Clairement non pour Mr Gerard Cercet.

Sur la gouvernance, le directeur d'exploitation, Mr Bernard GUIGON rappelle que les statuts donnent tous pouvoirs au Président notamment pour l'engagement de salariés, avec un contrôle une fois par an lors de l'AG. Difficulté d'attendre une année entière pour entériner une prise de décision. D'où le sujet des votes électroniques.

Mr Gerard Cercet : je me souviens que la table d'orientation non votée en AG avait été un sujet controversé. D'où mon intention de consulter entre 2 AG. Par ailleurs le budget prévisionnel est soumis au vote, il prévoit les dépenses.

Observation de Me Magali SOLIER : Nécessité d'un projet pour l'île et d'un plan pluriannuel pour l'engagement de dépenses.

Réponse de Gérard : Ok pour le projet pluriannuel, un directeur d'exploitation permettrait de rationaliser les options de dépenses. Je regrette en effet que jamais aucun programme prévisionnel sur 3 ans n'eut pas été présenté aux élections.

Question de Mr Thierry Astolfi : Le vote électronique pourrait-il solutionner ces questions ?

Réponse de Gérard : la consultation se prépare, notamment la construction d'une base propriétaire sécurisée, nécessité de sécuriser le vote électronique cela permettra de prendre la tendance, mais cela demeure insuffisant, d'après notre avocat conseil. Il y aurait nécessité de changer les statuts pour valider un vote électronique.

Il reste la possibilité du vote par correspondance en cas d'urgence et de nécessité,

Expert-comptable : Propose la mise en place d'un comité de travaux ou de désigner un directeur de travaux. Ce travail bénévole suppose beaucoup de temps et de compétences.

Me Benedicte Rosier s'étonne de l'absence de vote pour la somme engagée de 50.000€/an pour l'embauche du Directeur d'exploitation

Réponse du conseil : il s'agirait d'un CDD et proposition de le fixer pour une durée de 6 mois (en réalité 32k€ qui seront expliqués en fin de matinée sur le budget)

Remarque de Me Magali SOLIER : Propose la neutralité du directeur d'exploitation

Réponse Mr Gerard Cercet : nous avons au moins avancé d'un pas par rapport au passé, nous avons proposé un prévisionnel.

Question de Mr Georges MASSELIN : S'oppose à l'embauche d'un directeur d'exploitation, propose le bénévolat pour effectuer ces tâches, propose sa participation ou celle d'un groupe de levantins.

Pourquoi changer de calibre, de dimension ?

Réponse de Gérard : « *souhaite-t-on changer de calibre ? oui à mon sens pour l'entretien, la voirie, (ex : 50 k€ sur les 5 ans passés), tous les sujets de l'île qui ne sont pas résolus. C'est le vote ou non du budget qui répondra à la question. »*

Remarque de Mr François MONDON : difficulté de trouver un directeur d'exploitation qui aurait toutes les compétences requises, plutôt faire appel à des cabinets spécialisés en fonction des sujets.

Réponse de Gérard : « *l'idée est de déléguer l'exploitation, le contrôle de l'eau, de libérer le conseil des tâches d'exploitation du quotidien. A ce jour le conseil et le président passent l'essentiel de leur temps aux affaires courantes. Ils doivent pouvoir se consacrer à des projets, chercher des conseils, consulter etc. Le directeur d'Exploitation est destiné à structurer le syndicat. »*

Problème du bénévolat, pas d'obligation de résultat. Nécessité de prendre en charge les dossiers afin de les traiter et de les faire avancer ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. J'ai tenté cette expérience sur l'eau : c'est un échec sur l'eau car personne ne traite durablement les sujets. Exception : groupe volontaire incendie piloté par Me Juliette Cholat, conseillère que je remercie au passage pour son engagement.

Mr Bernard Guigon explique le budget : il fait remarquer que pour la première fois, nous avons indiqué les budgets précédents pour comparatifs et fait un prévisionnel dont notamment un fond de travaux pour les voiries partiellement réparées après analyse des budgets sur 5 ans.

Le poste de directeur d'exploitation est budgété à 32 k€ et non de 50 k€.

Commentaire de Mr Gerard Cercet sur la taxe des nuitées : « *il ne s'agit pas d'une cotisation à charge des levantins mais d'une collecte auprès des visiteurs. C'est une idée déjà mise en œuvre dans le passé. A ce stade ni le périmètre, ni les méthodes ne sont arrêtés. L'objectif est d'être contributif au territoire privé d'Héliopolis.*

Mr Aurelien Guéry expert-comptable : le fond de travaux n'est pas une charge ni un produit. Il s'agit d'emploi des réserves des exercices antérieurs. Pour moi, cela va dans le bon sens.

Mr Bernard Guigon : honoraires passent de 10 k€ à 25 k€ car notamment pour prévoir un avocat conseil, partenaire sur tous les sujets auxquels est confronté l'ASL

Résultat du vote

Le budget prévisionnel est approuvé par:

188 OUI

159 NON

49 ABS BLANCS OU NULS

Soit

54.18% des voix

• **VOTE N°6 APPROBATION DE LA CREATION D'UN FONDS TRAVAUX**

Le fonds travaux est justifié par la nécessité d'entretenir les corniches

Résultat du vote

Le fonds travaux est approuvé par:

238 OUI

141 NON

17 ABS BLANCS OU NULS

Soit

62.80% des voix

• **VOTE N°7 APPROBATION DE L'AUGMENTATION DE 10% DES CHARGES DOMANIALES**

Justifié par une inflation galopante de plus de 6% soit moins de 4% d'augmentation réelle. La tarification des prestations de l'ASL est prévue également d'être actualisée

Résultat du vote

L'augmentation de 10% des charges domaniales est rejetée par:

185 OUI

189 NON

22 ABS BLANCS OU NULS

Soit

50.53% des voix

VOTE N°8 APPROBATION DE L'INVESTISSEMENT : ACHAT DE LA CUVE DE M. DROIT

Des questions se posent sur : la qualité de l'eau, la qualité du béton, la dépollution de la citerne et des boues stagnantes en fond de cuve. Quel est le coût de remise en état de cette cuve ?

Réponse de Me Laurette ALARIO. La cuve est pratiquement vide il resterait environ 60 m3 . Il faut d'abord la vider, l'analyser et effectuer l'expertise béton et les devis. Tant qu'on n'a pas acheté la cuve, on ne peut pas faire de devis. L'eau pourrait être livrée à ceux qui le souhaitent. Andrej confirme que cette eau peut être jetée dans le caniveau.

Objection de Mr François MONDON : l'achat de la cuve est discutable si on ne peut pas la remplir en cours d'année, car pour lui elle servira surtout aux gros consommateurs d'eau.

Question de Mr Jean-Michel MORILLON sur le coût de livraison d'eau par le navire St-Christophe ?

Me Laurette ALARIO : le projet est par étape. La priorité est l'achat de la cuve et au préalable de s'assurer de sa résistance.

Mr Gérard CERCET : Même si on ne peut se faire livrer par le St Christophe, il faut recréer des zones de stockages. Ce projet d'achat de cuve, à l'origine qui appartenait à Héliopolis, est en ligne avec l'esprit de l'article 1 du cahier des charges de notre Domaine. Avoir une cuve supplémentaire est une bonne chose pour l'ASL Qu'elle soit remplie par les eaux de pluie, le St Christophe ou par un forage.

Un Intervenant (ne se présente pas) : pas d'accord sur le fait de ne pas déjà être assuré de la livraison par le St Christophe. On devrait plutôt réduire la consommation des gros consommateurs.

Me Laurette ALARIO : bien sûr on a déjà commencé à travailler sur les consommations. Avec la Cuve on double notre capacité de stockage.

Concernant le coût de l'eau : « L'important ce n'est pas l'argent, c'est avoir de l'eau »

Mr Gerard Cercet : concernant le suivi des consommations. Il est en effet à l'analyse à partir du recensement du nombre de couchages. « Je remercie les 68% de Levantins ayant répondu ». Je constate que leur déclaration est en ligne avec leur consommation. Nous aurons une année complète de connaissance des besoins qui notamment nous permettra de les présenter à la Mairie.

Résultat du vote

L'investissement de la cuve de M. DROIT est approuvé par:

283 OUI

90 NON

23 ABS BLANCS OU NULS

Soit

75.87% des voix

- **VOTE N°9 APPROBATION D'UNE TARIFICATION PROGRESSIVE DU M3 D'EAU**

Estimer les besoins de chacun, nécessité du planning de livraison, Connaitre les besoins et étude des ressources, problématique du forage privé susceptible d'épuisement un jour

Question de Mr Ludovic INEMER : augmentation jusqu'à quel tarif du m3 ?

Réponse de Mr Gérard CERCET, trop tôt pour le dire, l'idée porte sur le principe qui fera l'objet d'un vote. L'objet de la question est de savoir si le conseil est autorisé par l'assemblée pour travailler à ce projet.

Résultat du vote

L'approbation d'une tarification progressive du m3 d'eau est approuvée par :

	241 OUI	135 NON	20 ABS BLANCS OU NULS
Soit	64.10% des voix		

- **VOTE N°10 APPROBATION D'UNE AUGMENTATION DES CHARGES DOMANIALES DES LOUEURS ET HEBERGEURS SOIT A LA NUITEE SOIT AU FORFAIT**

Mr Olivier MAISONNEUVE de la Pomme d'ADAM qui s'exprime au nom de l'UCSL : nous sommes défavorables.

Mr Gerard CERCET : Ce serait une contribution à la présence de touristes sur l'île. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc mais une fois de plus, on travaillera sur le sujet si l'assemblée le souhaite. Sinon évidemment c'est un sujet qu'on abandonnera si vous vous exprimez contre ce principe.

Question de la taxe nuitée : s'appliquerait-elle à tous ? résidents, touristes, famille ?

Mr Gerard CERCET : le périmètre n'est pas défini.

Prise de parole de Mr Jean-Marc AMIGUES qui proteste vivement en vociférant contre le contrôle des nuitées.

Le Président de séance l'invite à plus de mesure dans les prises de parole pour la sérénité des débats

Intervention d'Olivier MAISONNEUVE en qualité de vice-président de l'UCSL (Union des commerçants). Il se dit surpris de la présence de cette question à l'AG mais le débat demeure utile. Il propose de créer un groupe de travail afin d'évaluer la pertinence d'une contribution au bénéfice de l'ASL.

Mr Olivier MAISONNEUVE est favorable à l'ouverture du débat mais défavorable à la question telle qu'elle est posée.

Mr Gérard CERCET défend l'idée de cette contribution qui ferait sens au nom de la communauté du Levant et de la singularité du domaine. Le conseil serait prêt à retravailler la question uniquement si le vote est positif. Mes Magali SOLIER et Benedicte ROSIER estiment qu'il serait dommage de ne pas retravailler cette question si le vote est négatif. Car le vote négatif n'est pas un rejet sur le principe même de cette taxe touristique mais car elle est mal formulée (notamment sur le fait d'appliquer une taxe de 1.50€ sur les nuitées).

Le Président de séance rappelle que la question porte davantage sur le principe d'une contribution, que sur le montant de 1.5€. Ce montant ne figure d'ailleurs pas dans la formulation du vote.

Me Cristel Gaidon propose l'idée d'un don de la part des touristes pour abonder cette contribution.

Résultat du vote

L'approbation d'une augmentation des charges domaniales des loueurs et hébergeurs soit à la nuitée soit au forfait est rejetée:

	187 OUI	191 NON	18 ABS BLANCS OU NULS
Soit		50.53% des voix	

- **VOTE N°11 APPROBATION DE L'OBLIGATION POUR TOUS LES PROPRIETAIRES D'EQUIPER SON LOGEMENT D'UN EXTINCTEUR**

Interrogation sur leur maintenance et fonctionnalité, préconisation de Me Juliette CHOLAT 1 extincteur par bâtiment et par étage, contrôle des extincteurs organisé cet été sur l'île,

Résultat du vote

L'approbation de l'obligation pour tous les propriétaires d'équiper son logement d'un extincteur est adoptée :

	314 OUI	62 NON	20 ABS BLANCS OU NULS
Soit	83.51% des voix		

- **VOTE N°12 : APPROBATION DE SE SUBSTITUER AUX PROPRIETAIRES POUR L'APPOSITION DES NUMEROS CIVIQUES DES JANVIER 2024**

Résultat du vote

L'approbation de se substituer aux propriétaires pour l'apposition des numéros civiques dès janvier 2024 est adoptée:

	260 OUI	102 NON	34 ABS BLANCS OU NULS
Soit	71.82% des voix		

- **VOTE N°13 : APPROBATION POUR PROCEDER A DES CONSULTATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Mr Jacques OLIVE n'est pas forcément favorable au principe n'étant personnellement pas férù d'informatique.

Réponse du conseil un autre mode de vote demeurera possible

Résultat du vote

L'approbation pour procéder à des consultations par voie électronique est adoptée :

271 OUI

102 NON

23 ABS BLANCS OU NULS

Soit

72.65% des voix

• **VOTE N°14 : APPROBATION DE LA DECLARATION DU NOMBRE DE NUITES DU PREMIER MAI AU 30 OCTOBRE**

Mr Gérard CERCET précise que cela sera utile pour l'estimation des besoins en eau déjà à l'étude à partir du recensement du nombre de couchages. Comment tarifer au M3 si on ne connaît pas les besoins réels sauf à créer des forfaits aléatoires ?

Objection principale - l'indiscrétion de ce contrôle, jugé trop intrusif par plusieurs personnes

Mr Olivier MAISONNEUVE pour l'UCSL salue le travail de l'ASL sur la maîtrise de l'eau, s'interroge sur la pertinence de la déclaration des nuitées trop intrusif d'un point de vue du respect des libertés individuelles. Beaucoup trop d'imprécisions sur ce projet.

Me Benedicte ROSIER s'interroge si cette question entre réellement dans les prérogatives de l'ASL. Elle est défavorable à cette déclaration.

Me Josyane Cavalier évoque le sujet du remplissage des piscines privées

Réponse de Gérard : il s'agirait de fixer un quota par personne, aux propriétaires d'en tenir compte pour leur piscine éventuelle.

Intervention de Mr Christophe CHEVALLIER qui s'oppose à l'expression de l'avis de l'UCSL au cours de l'AG des propriétaires, l'UCSL n'en faisant pas partie

Résultat du vote

L'approbation de la déclaration du nombre de nuitées du premier mai au 30 octobre est rejetée par:

119 OUI

262 NON

15 ABS BLANCS OU NULS

Soit

68.77% des voix

• **VOTE N°15 : APPROBATION DE L'OBLIGATION D'INFORMER LE SYNDICAT DE TOUT EVENEMENT OU ACTIVITE SUR LE DOMAINE**

Le Conseil propose cette question afin de savoir ce qui se passe sur le domaine privé, les dégâts éventuels occasionnés par les travaux etc...

Mr Gerard CERCET : la question est presque philosophique. Ne devrait-on pas être informé de tout évènement qui se passe sur notre propriété commune dès lors qu'elle touche aux biens et intérêts communs ?

Me Florence TOURRETTE s'oppose au principe de la déclaration

Résultat du vote

L'approbation de l'obligation d'informer le syndicat de tout événement ou activité sur le domaine est rejetée par : 166 OUI **196 NON** 34 ABS BLANCS OU NULS

Soit **54.14% des voix**

• **VOTE N°16 : APPROBATION de la possibilité d'incorporation des propriétés « hors lotis »**

Précision de Mr Bernard GUIGON : 19 hors lotis bénéficient des services de l'ASL et payent les charges domaniales. Question qui nous fut posée et qui nous a semblé pertinente. Le conseil n'ayant pas d'avis

Mme NICOT de la maison « MOUETTE » demande si les hors-lotis paient une cotisation.

Me Laurette ALARIO précise la question, notamment sur la modalité d'entrée dans l'ASL : intérêts et conséquences de l'intégration des hors-lotis. Leur entrée changerait le périmètre de l'ASL. Et quelle est la démarche juridique pour la réaliser ? Est-il possible pour un hors-loti d'entrer dans l'ASL ?

Réponse de Mr Laurent NOEL : ils feraient partie de l'ASL mais pas du lotissement, figé depuis 1932.

Mr Jacques OLIVE est plutôt favorable à leur entrée.

Mr Frederic GODEAU, précise que son établissement est à la fois loti et hors-loti et il rappelle que cette question a déjà été posée. Après des réunions à la Mairie, il apparait que la Mairie aurait moins d'obligations envers le domaine s'il n'y avait plus du tout de hors-lotis. Cela pourrait mener à la disparition de certains services publics. Il est donc favorable à une cotisation des hors-lotis pour l'usage du domaine mais intégrer les hors-lotis ferait prendre le risque du désintérêt de la municipalité pour l'île.

Propos confirmés par Mr Frédéric CAPOULADE adjoint au maire.

Résultat du vote

L'approbation de la possibilité d'incorporation des propriétés « hors lotis » est adoptée par :

216 OUI 103 NON 77 ABS BLANCS OU NULS

Soit **67.71 % des voix**

• **VOTE N°17 : APPROBATION DE LA CREATION D'UNE INDEMNITE COMPENSATRICE FACTUREE AU PROPRIETAIRE A L'ORIGINE DES INFRACTIONS AUX CAHIERS DES CHARGES.**

Gérard Cercet constate que l'ASL est plutôt démunie en matière de pouvoirs de police

Concernant les matériaux stockés sur le port Mr Laurent NOEL Dominjon fait remarquer que le port dépend de TPM. Cela n'est donc pas du ressort de l'ASL. Il rappelle également la possibilité pour les levantins d'entreposer des matériaux sur les corniches le temps des travaux.

Un débat s'ouvre sur la légitimité de l'ASL de mettre des amendes. Ne faudrait-il pas l'unanimité pour prendre cette décision ? Par ailleurs, seul un tribunal serait habilité pour donner des amendes.

Mr Bernard Guigon : une ASL est libre de décider ce qu'elle souhaite dont des pénalités a ses membres, avec la majorité requise.

Mrs Philippe Soler et Marc Dumon (avocats) : échanges brefs sur la légalité de cette indemnité qui peut être contestée par un juge

Résultat du vote

L'approbation de la création d'une indemnité compensatrice facturée au propriétaire à l'origine des infractions aux cahiers des charges est rejetée par

162 OUI

188 NON

46 ABS BLANCS OU NULS

Soit

53.71% des voix

• **VOTE N°18 : APPROBATION DE L'INTERVENTION DE LA POLICE MUNICIPALE CONTRE LA DIVAGATION DES CHIENS**

Mr Frédéric CAPOULADE dit que cette proposition de vote est sans objet puisqu'il s'agit déjà d'une des missions de la PM et qu'il le rappelle personnellement aux nouveaux effectifs de la PM dès leur arrivée sur l'île.

Mr Gerard Cercet : cette question trouve son origine lors d'une réunion avec la police municipale qui nous a clairement conseillé de faire une demande spécifique à ce sujet en saison estivale.

La question ne vient donc pas de nulle part. Le sujet n'est pas à négliger compte tenu par ailleurs de nombreux incidents et plaintes suite à des chiens errants sur le Domaine.

Résultat du vote

L'approbation de l'intervention de la police municipale contre la divagation des chiens est adoptée par :

230 OUI

105 NON

61 ABS BLANCS OU NULS

Soit

68.66% des voix

• **VOTE N°19 : APPROBATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION DE L'ENTREPRISE YUNTA POUR UN VEHICULE ELECTRIQUE**

Mr Frédéric CAPOULADE rappelle que l'immobilisation des véhicules pourrait être levée au besoin l'été afin d'effectuer des travaux de plomberie ou d'électricité urgents non bruyants.

Mr Frederic Godeau rappelle qu'il y a 5 entreprises de travaux. Mr Bernard Guigon précise que 2 seulement paient une cotisation.

Résultat du vote

L'approbation de la demande d'autorisation de circulation de l'entreprise YUNTA pour un véhicule électrique est rejetée par :

161 OUI

207 NON

28 ABS BLANCS OU NULS

Soit

56.25% des voix

- **VOTE N°22 - APPROBATION DES NOUVELLES ACTIVITES ANNEXES DE LA VIE EN ROSE**

Résultat du vote

L'approbation des nouvelles activités annexes de la vie en rose est rejetée par :

171 OUI

180 NON

45 ABS BLANCS OU NULS

Soit

51.28% des voix

- **VOTE N°23 - NOUVELLES ACTIVITES A LA VILLA MANDRAGORE**

Mr Christophe CHEVALLIER s'adresse à Mr CORREA : « quel que soit l'article juridique derrière lequel vous vous cachez, il s'agit bien d'un commerce, hôtel -restaurant. Il eut été simple de demander l'autorisation à l'ensemble des propriétaires. C'est du mépris envers les Levantins ». Il dit que les propriétaires de la Mandragore ont défiguré la colline sous la villa Héliade, et ont une fois de plus méprisé les levantins. Il critique la livraison d'un jacuzzi à HELIADE par hélicoptère en 2018. Le Président de séance fait remarquer que ces propos exprimés avec beaucoup d'agressivité sont sans rapport avec la question des nouvelles activités.

Me Virginie LORRAIN, la propriétaire de la MANDRAGORE rappelle son amour du Levant, et qu'elle ne comprend pas pourquoi on l'accuse de mépriser les levantins. « Nous avons tout fait dans la légalité ». Elle et son conjoint Mr Marc CORREA ont toujours eu d'excellents rapports depuis 2018 avec tous leurs voisins de la Villa HELIADE.

Elle précise avoir souhaité créer à la Mandragore avant tout un lieu de convivialité qui profite à tous les levantins et aux vacanciers. En effet, la maison étant auparavant une maison d'habitation, peu de levantins avaient eu l'occasion de profiter de ce lieu qui est par son emplacement et sa superficie un endroit hors norme au Levant. Elle invite l'ensemble des personnes à venir dans son établissement pour se faire leur propre idée.

Me Frédérique DESBUISSON, elle, rappelle les ambiguïtés de la nature juridique des nouvelles activités à la Mandragore. Elle indique que la Mandragore n'était pas un endroit fermé par le passé car les propriétaires accueillait une fois par an l'association des chats.

Le problème est abordé de la pollution aux baignades de Diane due à la Mandragore depuis le début de saison.

Sur le rejet d'eau polluée au bain de Diane, Mr Marc CORREA co-propriétaire de la Mandragore précise qu'il ne s'agit pas d'eaux polluées ou usées mais de l'eau du filtre de la piscine. Depuis l'origine l'installation est faite ainsi. Comme la piscine n'avait pas été utilisée depuis l'hiver, lors de la remise en fonctionnement le pisciniste a effectué plusieurs lavages de filtres. Mr CORREA a pris les mesures nécessaires afin que cela ne se reproduise plus. Il précise également avoir refait tout l'assainissement de l'établissement afin de le mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. Il ajoute que la livraison par hélicoptère de la cuve de la fosse septique était la solution la plus rationnelle économiquement et écologiquement.

Par ailleurs, lui et Virginie subissent depuis quelques jours une campagne de dénigrement tout à fait inacceptable.

Leur avocat a expliqué, dans un courrier adressé au Conseil Syndical et remis à quelques propriétaires en début d'AG que les questions sur les nouvelles activités n'étaient juridiquement pas valables pour diverses raisons bien détaillées dans ce courrier. Ils invitent les propriétaires à en prendre connaissance avant de voter.

Me Josyane Cavalier questionne les propriétaires sur la légalité de leur établissement, sur leurs obligations administratives et déclaratives puisqu'ils proposent à présent : vente d'alcools avec bar, restauration et se présentent comme hôtel sur internet avec clairement des activités échangistes et libertines avec leur association La Favorite. Elle rappelle que le Levant n'est pas le Cap D'Agde et que nous ne voulons pas que l'île du Levant le devienne. Elle témoigne alors de son expérience de vie au Cap d'Agde du temps où c'était encore un site naturiste et familial dans les années 70 et comment l'arrivée des établissements libertins a fait basculer ce site en lieu de sexe et de débauche à ciel ouvert.

Réponse de Me Virginie LORRAIN : elle précise que le référencement Google mentionnant « hôtel bien être » quand on tape « mandragore » est inexact, et qu'elle ne parvient pas pour le moment à le faire rectifier par Google. Elle indique que son établissement est un cercle associatif réservé aux seuls adhérents, que ce soit pour venir prendre un verre ou participer à une soirée. Elle ajoute que des fonctionnaires de la police nationale ont d'ailleurs contrôlé la légalité de son établissement jeudi dernier et qu'aucune infraction n'a été relevée.

Intervention de Me Myriam BESSOUDO : elle s'interroge sur la création de nouvelles activités non préalablement soumises au vote comme le prévoit pourtant les statuts de notre ASL. Elle se dit choquée par le contenu de la lettre de 18 pages de l'avocat de la Mandragore envoyé au Président de l'ASL avec elle en copie, car son nom y est cité à de nombreuses reprises, lettre reçue la veille de notre assemblée générale. Elle réfute être à l'origine des messages d'insultes répandus sur l'île contre la Mandragore. Elle donnerait suite si un lien devait être fait entre ces insultes et ses propres propos dans ses questions. Me Myriam Bessoudo demande à deux reprises que ce courrier soit transmis par l'ASL à l'ensemble des propriétaires, dans un souci de totale transparence pour les copropriétaires et pour qu'ils puissent voter en ayant tous les éléments.

Mr Marc DUMON confirme que son confrère autorise dans son courrier la diffusion de cette lettre. Me Bénédicte ROSIER propose la diffusion du courrier de l'avocat en question pour ceux qui ne l'auraient pas encore eu.

Réponse du Conseil : ce courrier est consultable par tous les levantins. Des exemplaires de la lettre sont distribués à l'assistance.

Mr Frédéric CAPOULADE : est-ce que l'ouverture de cette nouvelle activité peut faire l'objet d'une question ? rentre-t-elle dans le cahier des charges ?

Me Myriam BESSOUDO : rappelle que sa famille est au Levant et commerçante depuis 1954. Nous sommes dans une propriété privée ouverte au public : il me semble légitime que toute nouvelle activité soit approuvée par la communauté. Notre territoire est petit, un équilibre doit être préservé entre commerces et tourisme sans compter que les commerçants obéissent eux à des règles strictes. Elle rappelle que nous avons été consultés, voté par sondage et votons aujourd'hui pour les activités de la Vie en rose, les Arbousiers, le petit marché sans que cela ne heurte personne. Alors pourquoi ne pas respecter cette même règle dans le cas de la Mandragore ?

Un membre de l'ASL : « Nul ne peut prendre la liberté d'embêter le voisinage par le bruit notamment la nuit »

Mr Marc DUMON Points 42, 43, 44 à venir propose de les traiter avec ce débat sur la Mandragore.
Question de Me Josyane Cavalier : Quid en cas de vote négatif ou contre les activités de la Mandragore ?

Réponse de Mr Gérard Cercet : cela entrainera une phase de discussion / conciliation avec la Mandragore. Quitte à faire appel à quelqu'un d'extérieur. Au terme de cette période, à défaut de conciliation, une action est en effet prévue.

D'autres expliquent que cela n'obligera en rien la MANDRAGORE à stopper ses activités car l'ASL n'a pas le pouvoir d'interdire une activité déjà présente sur l'île. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un commerce mais d'un cercle privé.

Mr Gerard CERCET : « en préambule du vote nous avons clairement indiqué qu'à défaut de suite dans un délai de 3 mois, une procédure sera engagée. D'où le budget prévisionnel. »

Précision concernant le sujet soulevé sur les valeurs à propos de la Mandragore qui cristallise un plus vaste débat qui divise les Levantins. « Les valeurs continentales semblent envahir notre territoire au détriment de notre attachement à l'article 1 de notre cahier des charges. Le naturisme lui-même semble être dévalorisé ». Les nouvelles activités de la Mandragore réveillent ce débat sur les valeurs du Levant et sur l'Article 1 qui n'est pas une plaque commémorative.

Me Bénédicte ROSIER : « selon moi, ce qui se passe dans les établissements privés ne regardent personne dès lors que cela n'impacte pas le voisinage. La seule erreur étant peut-être de ne pas avoir sollicité l'ASL pour ces nouvelles activités. La Mandragore a tout fait dans la légalité : aucune chance de faire interrompre les activités de la Mandragore »

Mr Frédéric CAPOULADE demande à Me Virginie LORRAIN et Mr Marc CORREA les documents administratifs et statuts de l'association et qu'ils les transmettent également à l'ASL.

Intervention de Me Cristel GAIDON : La Mandragore a une capacité d'accueil de 20 personnes, l'incidence sur la vie de l'île est dérisoire.

• **VOTE N°23 - APPROBATION DES NOUVELLES ACTIVITES ANNEXES DE LA VILLA MANDRAGORE**

Résultat du vote		
L'approbation des nouvelles activités annexes de la Villa MANDRAGORE est rejetée par :		
140 OUI	227 NON	29 ABS BLANCS OU NULS
Soit	61.85% des voix	

- **VOTE N°24 APPROBATION DU NOMBRE MAXIMUM ANNUEL DE 7 BALS SUR LA PLACE DU VILLAGE (HORS BAL DE FIN DE SAISON)**

Mr Jean Edouard TOMALA souligne qu'il s'agit d'un sujet qui regarde l'UCSL et que la question est mal formulée puisqu'elle fixe impérativement le nombre de bal entre 7 ou 11. Il conteste la validité de la question. L'UCSL a d'ailleurs adressé un courrier à l'ASL dans ce sens.

Mr Gérard CERCET précise qu'il a décliné la demande par l'UCSL d'annuler la question puisque l'UCSL n'est pas un membre de l'ASL et donc n'a pas vocation d'intervenir en son nom.

Mr Frédéric CAPOULADE confirme que la place du village appartient à l'ASL, d'où son autorisation préalable à toute occupation de la place.

Mr Gérard CERCET : par le passé il y avait 7 bals par an, lors des 90 ans il y a eu 11 bals autorisés que j'ai reconduits à mon arrivée à la présidence. J'ai donc acté l'existant sans imposer un quelconque parti pris. Nous avons averti en conseil que cette question serait posée en AG. A l'avenir, il pourra être statué différemment, pour 15 bals si tel le suggère Jean-Edward.

Même logique sur les parades. Pourquoi cette peur de la démocratie ?

Mr Gérard CERCET précise qu'il souhaite que l'ASL soit toujours partie prenante sur tout ce qu'il se passe au Levant et sur tout événement d'occupation du domaine.

On ne peut pas s'abstenir de demander l'avis des membres de l'ASL lorsqu'il s'agit d'occuper le domaine. Je voudrais au passage qu'on arrête de nous accuser d'être contre la culture, contre les commerçants voire de « vouloir tuer le Levant » comme Jean-Edward en a accusé l'ASL. L'ASL est le juste représentant de tous les Levantins et non celui d'un groupe.

Mr Ludovic INEMER interpelle Mr Bernard GUIGON qui aurait déclaré qu'il faudrait moins de touristes au Levant mais que des résidents et des retraités.

Mr Bernard GUIGON rappelle à Mr Ludovic INEMER qu'il reprenait les paroles entendues ensemble lors de la conférence d'un écologue soulignant qu'à la DGA où il n'y a pas de touriste la nature est mieux préservée, et qu'il les a prononcées sous forme de boutade.

Mr Olivier MAISONNEUVE au nom de l'USCL et du comité des fêtes, propose de voter pour 11 bals pour faire la fête, ce qui permet d'avoir des bals en juin et septembre et souligne leur caractère bon enfant.

Me Josyane Cavalier dit qu'il faudrait décider ensemble dans un débat plus apaisé de l'avenir du Levant. La part des commerçants est devenue trop grande ces dernières années. Il y a eu des périodes avec beaucoup moins de commerces et beaucoup plus de monde. On a les touristes qu'on choisit, mais ensemble. En tant que propriétaires nous sommes légitimes à décider de ce qui se passe sur notre Domaine. Ayons ce débat sereinement.

Mr Alain LEMIRRE souligne qu'il offre gratuitement depuis son installation en 2020 l'ensemble de ses prestations d'animation avec son mari Lady Fred. « Or vendredi dernier à 20h45 la police municipale est arrivée pour me saisir mon matériel ».

Mr Alain Lemire adresse des propos offensants à l'égard de Mr Thierry Astolfi qu'il présume être responsable de cette intervention de la Police.

D'autres contestent également la parade car « ça glisse, ça pollue ». « On m'a menacé de faire venir un bateau de la TPM pour constater les dégâts de l'environnement. On se fait toujours taper sur les doigts par les anti gays, anti touristes, anti commerçants, anti tolérance, anti liberté ».

Il déplore qu'il ne cesse de se faire fustiger malgré son investissement et l'énergie qu'il déploie dans l'animation du Levant.

« Voilà c'est un SOS que voulez-vous faire du Levant ? »

Mr Thierry ASTOLFI : *« j'ai été nommé donc je pense avoir un droit de réponse. Il constate des nuisances sonores et des animations en augmentation. Pas loin de 60 animations en saison. Mais c'est moins le nombre d'animation le problème que leur niveau sonore. « Vendredi dernier c'est ce qui s'est passé et la police est intervenue à juste titre »*

« Je tenais ainsi à répondre à Mr Alain Lemire qui m'attaquait »

En tant que président du CIL, Mr Thierry Astolfi dit représenter également ceux qui ne sont pas d'accord avec d'avantage de fêtes. Il souhaite voir le niveau sonore des animations baisser et se déclare prêt au dialogue. Il ne souhaite pas de fêtes bruyantes sur la place tous les soirs. « La place n'a pas vocation à être une discothèque à ciel ouvert ». Malgré des recherches de compromis et d'échanges, en 3 ans, la situation sonore s'est dégradée. Il affirme que des Levantins ne montent plus sur la place.

Mr Thierry Astolfi rappelle que lui et ses clients ne sont pas opposés à la fête Il s'agit juste de respecter aussi ceux qui veulent profiter de la place qui appartient à l'ASL donc à tous, dans le calme. « Je poursuivrai le dialogue à la recherche de compromis et je ne désespère pas de trouver un médiateur'.

Mr Jean Edouard TOMALA dit avoir été agressé physiquement par Mr Thierry ASTOLFI pendant la pause et que le dialogue est impossible avec lui contrairement à ce qu'il prétend. Mr TOMALA ajoute : « Vous êtes des extrémistes du Levant »

Me Josyane CAVALIER : *« s'entendre dire « vous n'avez qu'à partir de l'île, c'est insupportable. Le Levant ce n'est pas le Karaoké ou la tisane ». Arrêtons avec cette vision du tourisme. »*

Mr Alain LEMIRE : *« 3 discothèques en 1979 et on dansait nus ». Réponse au fond « oui mais à l'intérieur »*

Résultat du vote

L'approbation du nombre maximum annuel de 7 bals sur la place du village (hors bal de fin de saison) est adopté par :

222 OUI

127 NON

47 ABS BLANCS OU NULS

Soit

63.61% des voix

- **VOTE N°24 bis APPROBATION DU NOMBRE MAXIMUM ANNUEL DE 11 BALS SUR LA PLACE DU VILLAGE (HORS BAL DE FIN DE SAISON)**

Résultat du vote

L'approbation du nombre maximum annuel de 11 bals sur la place du village (hors bal de fin de saison) est adopté par:

179 OUI

178 NON

39 ABS BLANCS OU NULS

Soit

50,14% des voix

- **VOTE N°25 APPROBATION DU NOMBRE MAXIMUM DE 4 PARADES COLOREES**

Résultat du vote

L'approbation du nombre maximum annuel de 4 parades colorées est adopté par:

184 OUI

152 NON

60 ABS BLANCS OU NULS

Soit

54,76% des voix

- **VOTE N°25BIS APPROBATION DU NOMBRE MAXIMUM DE 6 PARADES COLOREES**

Résultat du vote

L'approbation du nombre maximum annuel de 6 parades colorées est rejetée par:

142 OUI

202 NON

52 ABS BLANCS OU NULS

Soit

58.72% des voix

- **VOTE N°26 - APPROBATION DE LA DIVISION DU LOT NUMERO 202 ENTRE LES EMBRUNS ET HIPPOCAMPE**

Me Magali SOLIER explique la configuration des lieux et l'historique des parcelles concernées qui amènent cette question.

Mr Laurent NOEL Dominjon dit qu'il a eu des entretiens avec Mr Gérard Cercet et que légalement selon lui, il n'y a aucune autorisation à demander pour une division de lots. Cela ne modifierait pas le périmètre de l'ASL. Selon lui cette question n'a pas lieu d'être. (Les propriétaires seraient en droit de faire annuler l'AG).

Mr Laurent Noel Dominjon rappelle une règle de l'école maternelle : le périmètre est le contour d'un ensemble qui n'est donc pas modifié car les nouveaux lots sont dans ce même périmètre.

Mr Gérard CERCET a contacté également le bien sur la mairie qui n'a en effet plus compétence pour la division de lots. Il rappelle l'interdiction historique de division des lots.

Il rappelle que les statuts sont clairs : c'est « la liste des lots qui constitue le périmètre du domaine d'Héliopolis », Art.1-3 des statuts. Par ailleurs la liste n'est pas en annexe. Je ne suis pas juriste, quoique formé à de nombreuses disciplines du droit, mais à mon sens le seul changement de virgule dans un statut peut exposer à des contentieux en provenance des membres de l'ASL.

Aucun président ou conseiller de l'ASL dont certains sont présents aujourd'hui ne m'a confirmé cette possibilité de diviser les lots sans en référer en AG. Sans compter les impacts sanitaires, démographiques,

... qu'une telle possibilité pourrait avoir sur le Domaine. Par conséquent, en tant que récent président, j'ai un devoir de précaution y compris juridique sur ce sujet et soumet en transparence cette question à l'AG.

« *Quelqu'un peut-il me confirmer que nous pourrions diviser les lots sans passer par l'AG ?* » (Pas de réponse)

Mr Jacques OLIVE : rappelle qu'historiquement la demande de modification de lots doit être adressée au Syndicat, lequel envoie aux propriétaires les demandes et que la modification est possible.

Me Laurette ALARIO lui répond que depuis qu'on est passé en Zone N, cette procédure n'est plus valide.

Mr Jean Michel MORILLON : encore heureux que cette question passe en AG. Si chacun pouvait diviser les lots, la gestion du Domaine deviendrait impossible et de toute façon, c'est dans les statuts.

Résultat du vote			
L'approbation de la division du lot numéro 202 entre les embruns et hippocampe est adoptée par :			
	220 OUI	111 NON	65 ABS BLANCS OU NULS
Soit	66.47% des voix		

- **VOTE N°27 - APPROBATION de limiter à 2 le nombre de questions en AG à compter de l'AG 2024**

Mr Marc Dumon : 2 questions maximum par membre

Résultat du vote			
L'approbation de limiter à 2 le nombre de questions en AG à compter de l'AG 2024 est adoptée par :			
	184 OUI	174 NON	38 ABS BLANCS OU NULS
Soit	51.40% des voix		

- **VOTE N°28 - ETES-VOUS D'ACCORD POUR INTERROMPRE A EFFET IMMEDIAT LE MANDAT DE CONSEILLERE DONNE A Me AGNES THIOULET PAR L'AG DU 31 JUILLET 2022**

Rappel de l'intervention de Mr Georges Masselin qui avant de quitter prématurément l'assemblée, a tenu à dire concernant l'éviction d'Agnès, qu'il est déçu de l'attitude du conseil syndical à l'égard de celle-ci.

Me Agnès THIOULLIER : « *quelle est cette île où il n'est question que de procès, exclusion, dénonciation, humiliation en public, etc ?* » Elle évoque l'historique de l'île depuis les frères Durville, les valeurs du Levant et remercie pour la confiance accordée pendant 4 ans et souhaiterait poursuivre son mandat.

Lecture d'un texte de 3 minutes « *Il était une fois...* »

Me Laurette ALARIO relate la genèse, selon elle, du contentieux avec Agnès :

En 2022 lors du Parcours des arts organisé par Mr Jean Pierre Blanc, le produit de la vente aux enchères qui a résulté de cet événement devait être reversé à une association culturelle pour un événement. Agnès était très préoccupée par ce sujet. Parallèlement, le bureau et le président de l'ASL, absorbés par d'autres problématiques, n'ont pas statué sur l'affectation de cette somme sur un projet culturel.

L'ASL n'a pas vocation à statuer sur une action culturelle, donc la question a été éludée d'autant que le conseil était très absorbé par des urgences de tout ordre : arrêté municipal de libre circulation, l'eau etc. Ce

sujet du Marathon n'était pas une préoccupation du moment du Conseil. Sans compter que la culture n'est pas inscrite dans l'objet social de l'ASL. Agnès en a pris ombrage.

Me Agnès Thiollier : conteste cette version. Elle ne voulait rentrer dans les incidents qui se sont produits au sein du conseil. « *Je suis montée au créneau pour défendre la liberté de s'exprimer des Levantins et pour défendre certains d'entre vous qui se faisaient massacrer par Mrs Guigon et Cercet mais c'est pour cela que j'ai été mise au ban du conseil.* »

Mr Laurent NOEL dit que les statuts de l'ASL ne prévoient pas l'exclusion d'un membre par un vote. Possible en cas d'absence d'un membre à 3 conseils consécutifs. Une fois de plus, cette question est illégale d'après le Notaire.

Mr Gérard CERCET en réponse à Mr Laurent Noel Dominjon : « *je note que tu es passé de notaire à avocat* ».

Mr Gérard Cercet considère que Agnès ne se sentait en effet pas bien dans cette équipe et dit que les relations se sont alors dégradées avec Agnès et qu'elle n'aurait pas dû se répandre publiquement sur les contentieux au sein du bureau. Gérard rappelle avoir été notamment accusé par mail d'avoir transmis des données propriétaires au Conseil : il n'y a rien d'inhabituel à ce que des conseillers accèdent aux données propriétaires.

Il considère qu'en tant que responsable de la communication, elle a commis un manquement à ses obligations de confidentialité et a nui à l'image de l'organisme auquel elle appartient.

Il ne s'agit pas d'un conflit personnel : je fais la différence entre les intérêts du syndicat et mes sentiments personnels. « *je sais, cela étonne* ». J'essaie de rétablir une certaine légitimité à l'ASL que ce type de comportement fragilise. « *Lorsqu'on travaille des heures et des heures sur un sujet et que d'un seul coup, une personne complètement absente depuis 10 jours réapparaît et conteste violemment ce travail, admettez que cela fait un peu mal.* »

Il se dit heurté et chamboulé par ce conflit avec Agnès déclenché avant même les résultats de son élection et il a remis sa démission en Mars, laquelle a été refusée par le Conseil qui s'est également senti concerné par ces attaques contre le président et son secrétaire.

Il rappelle son investissement sans réserve pour l'ASL et son attachement à l'article 1 de la charte du domaine qui est plus que jamais dans l'air du temps. Il rappelle ses compétences et son expertise en matière écologique et rappelle son projet de faire du Levant un territoire exemplaire. Il rejoint donc Agnès sur la beauté du Levant mais il reproche à Agnès son défaut d'esprit de solidarité envers le groupe et exprime son interrogation à pouvoir présider avec une responsable de la communication qui communique publiquement contre l'ASL.

Mr Claude MARTIN rappelle une expérience genevoise de conflit avec un conseiller. Il précise qu'il y aurait peut-être possibilité de prendre un médiateur.

Agnès reconnaît avoir écrit son pamphlet mais déclare avoir été harcelée par Mr Gérard CERCET par mail, et sur les corniches et avoir été invité à démissionner publiquement au minimum devant 16 témoins.

Membre de l'ASL : elle désapprouve les termes de la question, qu'elle trouve violents et qui érigent l'AG en tribunal. Cette question est un chantage.

Mr Bernard Guigon : « *chantage contre sabotage* ». Cela fait 4 mois que nous tentons le dialogue avec Agnès qui a refusé à chaque fois notre main tendue.

Mr Marc Dumon : en cas de démission du conseil, il faudra prévoir une AG et dans l'attente il y aura une gouvernance en mode dégradé.

Membre de l'ASL : si la question est illégale que se passe-t-il ?

Mr Marc DUMON : la démission est un droit inaliénable.

Mr Jacques OLLIVE se dit peiné de cette situation, que l'ASL se trouve ébranlée par ce conflit.

Il se plaint de l'absence de débat et des conséquences démesurées du conflit au conseil.

Le président de séance dit qu'il faudra exprimer son opinion par le vote.

Résultat du vote

Etes-vous d'accord pour interrompre à effet immédiat le mandat de conseillère donné à Agnès THIOLETT par l'AG du 31 juillet 2022 est rejeté par:

127 OUI

203 NON

66 ABS BLANCS OU NULS

Soit

61.52% des voix

QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASL

GERARD rappelle que le syndicat a répondu aux questions des colotis en conseil de juillet que chacun peut consulter sur le site de l'ASL.

- **VOTE N°29 . ÊTES-VOUS D'ACCORD POUR QUE LE CONSEIL SYNDICAL AIT LE POUVOIR D'EXCLURE UN CONSEILLER ELU EN DEHORS DE LA SEULE CAUSE PREVUE AU STATUT DE L'ASL (ABSENCE A PLUS DE 3 CONSEILS) ET POUR MODIFIER LES STATUTS DE L'ASL EN CONSEQUENCE (QUESTION POSEE PAR MONSIEUR Mr Frédéric GODEAU**

Résultat du vote

Êtes-vous d'accord pour que le Conseil syndical ait le pouvoir d'exclure un conseiller élu en dehors de la seule cause prévue au statut de l'ASL (absence à plus de 3 conseils) et pour modifier les statuts de l'ASL en conséquence (question posée par monsieur Frédéric GODEAU) est rejeté par :

96 OUI

269 NON

31 ABS BLANCS OU NULS

Soit

73.70% des voix

- **VOTE N°30. ÊTES-VOUS D'ACCORD POUR ELIRE UN CONSEIL RESTREINT COMPOSE D'UN PRESIDENT ,1 VICE-PRESIDENT ,1 SECRETAIRE ,1 TRESORIER ADJOINT VIRGULE ET 2 MEMBRES EMANANT D'UNE MEME LISTE REPRESENTATIVE D'UN COURANT DE PENSEE ET POUR MODIFIER LES STATUTS DE L'ASL EN CONSEQUENCE ? (QUESTION POSEE PAR Mr FREDERIC GODEAU)**

Résultat du vote

Êtes-vous d'accord pour élire un conseil restreint composé d'un président, 1 vice-président, 1 secrétaire, 1 trésorier adjoint virgule et 2 membres émanant d'une même liste représentative d'un courant de pensée et pour modifier les statuts de l'ASL en conséquence ? (Question posée par monsieur Frédéric GODEAU) est rejetée par :

104 OUI

266 NON

26 ABS BLANCS OU NULS

Soit

71.89% des voix

- **VOTE N°31 - ETES-VOUS D'ACCORD POUR QU'UN MEMBRE DE L'ASL N'AYANT PAS PAYE SON DROIT D'ENTREE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, MALGRE PLUSIEURS RELANCES EN RECOMMANDEES, PUISSE ETRE ELIGIBLE AU CONSEIL SYNDICAL ? (QUESTION POSEE PAR Mr FREDERIC GODEAU)**

Me Babeth Fachinetti , villa Yuccas se sent concernée par cette question sur le droit d'entrée. Elle explique qu'elle a déjà payé les droits d'entrée en 1991, et déclare n'avoir jamais été relancée pour un impayé. Il n'y a aucune trace de relance, de factures impayées.

"Nous avons acheté les parts sociales de la SCI Les Yuccas il y a bientôt 5 ans.

Selon les statuts, l'article 7 impose un droit d'entrée au nouvel acquéreur de bien.

- Notre avocat a signifié à l'ASL que nous n'avons pas à payer une 2ème fois les droits d'entrée puisqu'ils avaient été **acquittés** lors de la création de la SCI en 1991.
- Nous avons reçu un courrier de Mme. Aumasson (présidente à l'époque) qui nous a demandé de régulariser la situation.
- Nous avons réitéré qu'il n'y avait pas de changement de propriétaire et que le seul propriétaire était la SCI Les Yuccas.
- Aujourd'hui Mr Godeau pose la question en stipulant que malgré de nombreuses relances nous n'avons toujours pas payé.
- Il n'existe aucune trace de relances.
- Il n'y a à ce jour aucune trace dans la comptabilité du syndicat de facture impayée concernant la SCI Les Yuccas.
- Et vous Mr Godeau qui avez été vice-président pendant 3 années suivant notre achat, je n'ai jamais reçu aucune relance émanant du syndicat.
- L'article 7 stipule : "Toute cession d'action de société sera soumise au versement sus indiqué"
- Toutefois il y a lieu de distinguer la notion juridique de "part" avec celle "d'action".
- La notion juridique "d'action" ne s'applique pas à une SCI (mais uniquement dans les sociétés avec des actionnaires) et non pas à des "associés" dans une SCI.

En posant cette question Mr Godeau vous avez ouvert la "boîte de Pandore" et vous serez seul responsable dès lors que des SCI pourraient demander le remboursement de leur droit d'entrée dont ils se sont acquittés.

Donc les statuts prévoyant des droits d'entrée par des "Cessions d'action" ne nous est pas applicable. »

Mr Frédéric Godeau précise que la question n'était pas nominative et ne s'adressait pas à Babeth. Ce sont des questions des anonymes de « la corniche des chuchotements ». Il indique avoir posé cette question pour le compte d'une personne souhaitant garder l'anonymat. Les statuts furent modifiés en 2018 pour que les SCI paient les droits d'entrée.

Il estime donc que les SCI devraient désormais payer les droits d'entrée. Mais il reconnaît que les Yuccas étaient dans leur droit selon les anciens statuts. « Ma question porte donc pour l'avenir. »

Résultat du vote

Etes-vous d'accord pour qu'un membre de l'ASL n'ayant pas payé son droit d'entrée depuis plusieurs années, malgré plusieurs relances en recommandées, puisse être éligible au conseil syndical ? (question posée par monsieur Mr Frédéric GODEAU) est rejetée par :

82 OUI **295 NON** 19 ABS BLANCS OU NULS

Soit **78.25% des voix**

- **VOTE N°32 - ETES-VOUS D'ACCORD SUR LE FAIT QU'UN COLOTIS N'AYANT PAS PAYE SON DROIT D'ENTREE PARTICIPE AUX ASSEMBLEES GENERALES (QUESTION POSEE PAR MONSIEUR FREDERIC GODEAU)**

Résultat du vote

Etes-vous d'accord sur le fait qu'un coloti n'ayant pas payé son droit d'entrée participe aux Assemblées Générales ? (question posée par Mr Frédéric GODEAU) est rejetée par ;

77 OUI **303 NON** 16 ABS BLANCS OU NULS

Soit **79.74% des voix**

- **VOTE N°33 - ETES-VOUS D'ACCORD POUR QUE TOUS LES PROFESSIONNELS QUELS QU'ILS SOIENT, COLOTIS OU NON, QUI TIRENT DES REVENUS SUR LE DOMAINE, PARTICIPENT A SON ENTRETIEN EN S'ACQUITTANT DES CHARGES PREVUES POUR LEURS ACTIVITES ET POUR MODIFIER LES STATUTS EN CONSEQUENCE ? (QUESTION POSEE PAR Mr FREDERIC GODEAU)**

Me Bénédicte ROSIER dit que ça a déjà été voté en 2020 en AG, il faudrait simplement faire l'appel à cotisation.

Mr Bernard GUIGON répond à Me Bénédicte ROSIER que sur les 5 dernières années, il n'y a eu aucune délibération concernant une cotisation des activités des commerces sur l'île.

Mr Jean Edouard TOMALA : qu'est-ce qu'un commerce au Levant ? (Masseur, yoga...).

Le président de séance lui précise que la notion de commerce est définie légalement

Mr Frederic Godeau évoque le contrôle et le référencement des commerces. Il existe une inégalité entre les personnes qui s'acquittent d'une cotisation (2 entrepreneurs sur 5) et d'autres qui ne la paient pas, avec la même activité.

Benedicte précise que des sociétés qui n'ont pas leur siège social sur l'île mais profitent du site.

Il y a des gens qui travaillent à l'année et d'autres quelques mois comme les loueurs. Pas simple.

Me Lucie TAURISIANO indique à Mr Fred GODEAU que contrairement à ce qu'il a affirmé, elle s'acquitte bien d'une cotisation à l'ASL pour l'Heliosclub bien qu'étant hors-lotis. Mr Bernard GUGON confirme que les cotisations facturées à Lucie sont payées.

Résultat du vote

Êtes-vous d'accord pour que tous les professionnels quels qu'ils soient, colotis ou non , qui tirent des revenus sur le domaine, participent à son entretien en s'acquittant des charges prévues pour leurs activités , et pour modifier les statuts en conséquence ? (question posée par Mr Frédéric GODEAU) est adoptée par :

273 OUI

99 NON

24 ABS BLANCS OU NULS

Soit **73.39% des voix**

- **VOTE N°34 - Etes-vous favorable à ce que le Conseil syndical mette en place un plan d'augmentation progressive des cotisations sur 3 années afin d'arriver à l'équilibre budgétaire en fin de plan ? (question posée par Mr Frédéric GODEAU)**

Réponse du conseil syndical qui a répondu lors du conseil de juillet : non puisque l'hypothèse de départ est erronée, les comptes étant cette année à l'équilibre. Par ailleurs le conseil a déjà proposé une réponse budgétaire (ex : nuitées) moins couteuse pour les colotis

Mr Frédéric GODEAU indique que les cotisations annuelles de l'ASL sont très faibles et créent un déficit pour les travaux et les investissements. Les comptes sont à l'équilibre car il n'y a eu aucun travail d'entrepris.

Cette année pas de travaux donc il faut augmenter les cotisations

Mr Gérard CERCET : Petite précision : sur 5 ans dont 3 pendant la vice-présidence de Frederic, il y a eu seulement 50 k€ de travaux et ceux de 2023 sont comparables à ceux de 2022.

Résultat du vote

Etes-vous vous favorables à ce que le Conseil syndical mette en place un plan d'augmentation progressive des cotisations sur 3 années afin d'arriver à l'équilibre budgétaire en fin de plan.(question posée par monsieur Frédéric GODEAU) est rejetée par :

161 OUI

215 NON

20 ABS BLANCS OU NULS

Soit **57.18% des voix**

- **VOTE N°35 - ETES-VOUS D'ACCORD POUR LE CONSEIL SYNDICAL ETUDIE LA POSSIBILITE DE RECOURIR A UN SYNDIC PROFESSIONNEL, DEMANDE DES DEVIS ET DES LETTRES DE MISSION ? (QUESTION POSEE PAR MONSIEUR FREDERIC GODEAU)**

Mr Bernard GUIGON : nous avons pris contact avec des syndicats. Nous n'avons pas de devis mais leurs tarifs qui permet de faire une simulation : 171 k€ à périmètre égal d'activité de l'ASL actuel et sans les commissions sur travaux que prennent généralement les syndicats.

Mr Frederic GODEAU précise qu'il ne s'agit pas de confier tous les postes cités à un syndicat pro mais que cela soulagerait le conseil syndical, il avance un prix de 250€ par lot soit environ 70 000€ annuel.

Mr Jacques OLIVE rappelle la responsabilité et l'investissement nécessaire des membres de l'ASL et ne veut pas d'un syndicat professionnel qui surtout nous enverra des factures. Au passage le syndicat prend des commissions sur travaux.

Me Magali SOLIER rappelle qu'il s'agit d'étudier la possibilité du recours à un syndicat qui a l'expertise requise dans tous les domaines, et de ce qui pourrait lui être délégué.

Mr Gérard CERCET : Ok bien sûr pour l'étude mais le projet devra être proposé à un prochain président candidat.

Me Bénédicte ROSIER : un syndicat professionnel permettrait de gagner du temps en prenant en charge certaines tâches qui incombent actuellement à l'ASL

Résultat du vote

Êtes-vous d'accord pour le Conseil syndical étudie la possibilité de recourir à un syndicat professionnel, demande des devis et des lettres de mission ? .(question posée par Mr Frédéric GODEAU) est rejetée par :

187 OUI

191 NON

18 ABS BLANCS OU NULS

Soit

50.53% des voix

- **VOTE N°36 - ETES-VOUS D'ACCORD POUR QUE L'ARTICLE 1- 5 DES STATUTS DE L'ASL SOIT MODIFIE ET INCLUS EXPRESSEMENT DANS SON OBJET « LES ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES EN LIEN AVEC NOTRE HISTOIRE ET LE NATURISME » ? (QUESTION POSEE PAR Mr FREDERIC GODEAU)**

Mr Frederic GODEAU indique que la mission de l'ASL sert aussi à valoriser le lieu, et que l'ASL doit prendre en main l'image d'Héliopolis

Mr Gérard CERCET précise que les statuts de l'ASL prévoient de s'occuper du patrimoine mais pour la culture, cela peut se faire par le biais d'associations affiliées à l'ASL. Les 90 ans d'Héliopolis relevaient des compétences de l'ASL car événement patrimonial. Gérard précise qu'il n'est pas contre la culture contrairement à des reproches qui lui ont été formulés. C'est précisément le contraire. L'ASL n'a pas vocation à s'approprier la culture au Levant.

Me Laurette ALARIO rappelle l'investissement de l'association Agir O Levant qu'elle a quittée en 2018. Pour les 80 ans d'Héliopolis, l'ASL avait contribué à l'évènement en subventionnant son association.

Mr Frederic GODEAU estime que les événements culturels ont besoin de l'appui financier, technique et logistique de l'ASL. Frederic réitère : l'ASL a décidé « stop la culture »

Mr Gérard CERCET : « faux »

Me Agnès THIOLLIER rappelle l'importance de la culture pour l'image de l'île. Il y a pour elle une vraie nécessité de projeter une image qui reflète ce qu'on a envie de vivre au Levant, avec l'appui de l'ASL et en collaboration avec les associations et la Villa Noailles.

Résultat du vote

Etes-vous d'accord pour que l'article un- 5 des statuts de l'ASL soit modifiés et inclus expressément dans son objet « les activités culturelles et artistiques en lien avec notre histoire et le naturisme » ?

(Question posée par Mr Frédéric GODEAU) est rejetée par :

166 OUI

191 NON

39 ABS BLANCS OU NULS

Soit

53.50% des voix

- **VOTE N°37 - ETES-VOUS D'ACCORD QUE LA SOMME RECOLTEE LORS DU MARATHON DES ARTS RESTE ATTRIBUEE A UNE ACTION CULTURELLE ? (QUESTION POSEE PAR Mr FREDERIC GODEAU) :**

Pas de commentaire

Résultat du vote

Êtes-vous d'accord pour la somme récoltée lors du marathon des arts reste attribuée à une action culturelle ? (Question posée par monsieur Frédéric GODEAU) est adoptée par :

246 OUI

121 NON

29 ABS BLANCS OU NULS

Soit

67.03% des voix

- **VOTE N°38 - ETES-VOUS FAVORABLE A CE QUE LE SYNDICAT ACQUIERT UN MOYEN DE TRANSPORT DE MARCHANDISES A MOTORISATION ELECTRIQUE(GENRE BROUETTE OU CHARIOT) MIS A LA DISPOSITION DES PROPRIETAIRES POUR UNE SOMME MODIQUE ET LE TOUT DANS LA LIMITE D'UN BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 8000€ (QUESTION POSEE PAR Mr FREDERIC GODEAU)**

Mr Gérard CERCET à qui on reproche la clarté de ses questions indique qu'il faudrait préciser car la question appelle certaines interrogations sur les modalités d'usage et de répartition de cet outil de transport etc.

Mr Frederic GODEAU considère que cela pourrait être utile à l'ensemble de la collectivité levantine. La brouette électrique : en vieillissant vous serez contents d'avoir un moyen de transport quotidien pour par exemple transporter vos packs d'eau

Mr Gérard CERCET : l'idée est intéressante mais il faut que ce soit opérationnel aussi l'hiver, et quelle serait la couverture juridique ? Donc comme pour mes questions, on parlerait des modalités après le vote.

Résultat du vote

Etes-vous d'accord êtes-vous favorable à ce que le syndicat acquière un moyen de transport de marchandises à motorisation électrique (genre brouette ou chariot) mis la disposition des propriétaires pour une somme modique et le tout dans la limite d'un budget d'investissement de 8000€ (question posée par monsieur Frédéric GODEAU) est rejetée par :

129 OUI

225 NON

42 ABS BLANCS OU NULS

Soit

63.56% des voix

- **VOTE N°39- ETES-VOUS FAVORABLE A CE QUE LE SYNDICAT ACQUIERE UN MOYEN DE TRANSPORT DE PERSONNES DE PETITS GABARITS POUR EFFECTUER BENEVOLEMENT A LA MANIERE DE LA ZOE EN 2018 ET GRATUITEMENT, LE TRANSPORT DE MEMBRES DE L'ASL DONT LA MOBILITE, L'AGE OU LES MOYENS FINANCIERS LE NECESSITENT ? (QUESTION POSEE PAR Mr FREDERIC GODEAU)**

Pas de commentaire

Résultat du vote

Etes-vous favorable à ce que le syndicat acquière un moyen de transport de personnes de petits gabarits pour effectuer bénévolement à la manière de la Zoé en 2018 et gratuitement, le transport de membres de l'ASL dont la mobilité, l'âge ou les moyens financiers le nécessitent ? (Question posée par monsieur Frédéric GODEAU) est rejetée par :

152 OUI

211 NON

33 ABS BLANCS OU NULS

Soit

58.13 % des voix

- **VOTE N°40 - ETES-VOUS FAVORABLE A CE QUE LE CONSEIL SYNDICAL MISSIONNE UN SPECIALISTE, PRIVE OU PUBLIC, AFIN D'ETUDIER SERIEUSEMENT LA POSSIBILITE D'ERADICUER OU DE LIMITER FORTEMENT LA POPULATION DE MOUSTIQUES ? ET METTRE ENSUITE EN PLACE LES MOYENS DE CETTE LUTTE EN SOLLICITANT SI POSSIBLE DES SUBVENTIONS PUBLIQUES.**

Mr Gérard CERCET est opposé à « l'éradication » pour des questions d'équilibre écologique. Par contre le conseil est favorable à une étude sur des moyens écologiques de limiter les moustiques.

Résultat du vote

Etes-vous favorable à ce que le Conseil syndical missionne un spécialiste, privé ou public, afin d'étudier sérieusement la possibilité d'éradiquer ou de limiter fortement la population de moustiques ? et mettre ensuite en place les moyens de cette lutte en sollicitant si possible des subventions publiques. (Question posée par Mr Frédéric GODEAU) est adoptée par :

222 OUI

149 NON

25 ABS BLANCS OU NULS

Soit

59.84% des voix

- **VOTE N°41** – acceptez-vous l'installation d'un éclairage léger au pied de la croix sur la toiture de la chapelle ? (Question posée par Mr Ludovic INEMER, association de la chapelle)

Mr Ludovic INEMER rappelle la construction de la Chapelle en 1953 par des levantins, lieu cultuel et culturel avec organisation d'évènements. 7500€ de frais à engager pour remettre la chapelle en état.

Ludovic en profite pour faire un appel aux cotisations pour l'association

Résultat du vote

Acceptez-vous l'installation d'un éclairage léger au pied de la croix sur la toiture de la chapelle ? (Question posée par monsieur Ludovic INEMER, association de la chapelle) est rejetée par :

132 OUI **239 NON** 25 ABS BLANCS OU NULS

Soit **64.42% des voix**

- **VOTE N°42 - POUR OU CONTRE LA PROPOSITION DE FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT LIBERTIN VILLA MANDRAGORE ET SUSPENSION IMMEDIATE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION LA FAVORITE DANS NOTRE COPROPRIETE (QUESTION POSEE PAR Me Myriam BESSOU DO HOTEL GAËTAN)**

Résultat du vote

Pour ou contre la proposition de fermeture de l'établissement libertin VILLA MANDRAGORE et suspension immédiate des activités de l'association LA FAVORITE dans notre copropriété (question posée par Me Myriam BESSOU DO hôtel Gaëtan) est adoptée par :

217 OUI 151 NON 28 ABS BLANCS OU NULS

Soit **58.97% des voix**

- **VOTE N°43 - POUR OU CONTRE L'INTERDICTION DE TOUTE NOUVELLE IMPLANTATION DE LIEUX D'ASSOCIATION D'ETABLISSEMENT OU DE COMMERCE SE BASANT ET FAISANT LA PROMOTION DE PRATIQUES SEXUELLES ? (QUESTION POSEE PAR Me Myriam BESSOU DO HOTEL GAËTAN):**

Résultat du vote

Pour ou contre l'interdiction de toute nouvelle implantation de lieux d'association d'établissement ou de commerce se basant et faisant la promotion de pratiques sexuelles ? (Question posée par Me Myriam BESSOU DO hôtel Gaëtan) est adoptée par :

223 OUI 152 NON 21 ABS BLANCS OU NULS

Soit **59.47% des voix**

- **VOTE N°44 - POUR OU CONTRE LA LIMITATION STRICTE ET UNIQUE AUX 2 ETABLISSEMENTS LIBERTINS DEJA EN D'ACTIVITES SUR NOTRE ILE, A SAVOIR LA BRISE MARINE ET LE ROCHER DU SECRET EN ACTANT DANS SA DECISION, LA STRICTE IMPOSSIBILITE D'EXTENSION OU D'OUVERTURE DE NOUVEAUX ESPACES EN LEUR NOM OU PAR LE BIAIS DE TOUTE AUTRE FILIALE SUR NOTRE DOMAINE ? (QUESTION POSEE PAR Me Myriam BESSOUDO HOTEL GAËTAN):**

Résultat du vote		
Pour ou contre la limitation stricte et évite aux 2 établissements libertins déjà en d'activités sur notre île, à savoir la brise Marine et le rocher du secret en actant dans sa décision, la stricte impossibilité d'extension ou d'ouverture de nouveaux espaces en leur nom ou par le biais de toute autre filiale sur notre domaine ? (Question posée par Me Myriam BESSOUDO hôtel Gaëtan) est adoptée par :		
200 OUI	156 NON	40 ABS BLANCS OU NULS
Soit	56.18% des voix	

- **VOTE N°45 CHOIX DE LA COULEUR DE SA MAISON : PEUT-ON REPEINDRE SA MAISON DE LA COULEUR DE SON CHOIX DE L'INTERROGATION (QUESTION POSEE PAR MR THIERRY BONAK, LES LUCIOLES)**

Mr Frédéric CAPOULADE dit que cette question aurait dû être refusée par le conseil puisque cela est déjà statué par le P.L.U. . Laurent-Noel Dominjon précise que c'est prévu dans le cahier des charges de 1932, l'ASL devrait être consultée

Mr Gérard CERCET : ce n'est pas ma vision de la gouvernance de l'ASL de refuser aux propriétaires de poser des questions. J'imagine que ce n'était pas non plus le cas des présidences précédentes. Dans ce cas précis, les couleurs font partie du cahier des charges.

Donc je rejoins Laurent-Noel, la question est parfaitement légitime.

(Art. 11 du cahier des charges : « L'accord préalable du Syndicat est nécessaire pour le choix des couleurs des enduits ou peintures. Afin de préserver une harmonie dans le Domaine, une gamme de teintes en conformité avec la palette de couleurs de la ville d'Hyères pour les façades et les volets est consultable à la Maison du Syndicat. ». Mais cette palette est introuvable au syndicat)

Résultat du vote		
Choix du couleur de sa maison : peut-on repeindre sa maison de la couleur de son choix de l'interrogation (question posée par monsieur Thierry Bonal, les Lucioles) est rejetée par :		
151 OUI	167 NON	78 ABS BLANCS OU NULS
Soit	52.52% des voix	

- **VOTE N°46 - ESTIMEZ-VOUS NORMAL QUE LES EMBALLAGES RECTO-VERSO DES BAGUETTES DE PAIN VENDUES A LA BOULANGERIE DU LEVANT, MENTIONNENT LA PROFESSION D'OPTICIEN ET LES COORDONNEES A PARIS ET AU LEVANT DE Mr BAZIN ET QUE L'ACTIVITE DU BOULANGER ET SES COORDONNEES NE SOIENT PAS VALORISEES SUR CES MEMES POCHETTES ? (QUESTION POSEE PAR Mr ET Me HENRI VILLA AURORE)**

Pas de commentaires

Résultat du vote

Estimez-vous normal que les emballages recto-verso des baguettes de pain vendues à la boulangerie du Levant, mentionnent la profession d'opticien et les coordonnées à Paris et au levant de Mr Bazin et que l'activité du boulanger et ses coordonnées ne soient pas valorisées sur ces mêmes pochettes ? (Question posée par Mr et Me Henri villa Aurore) est adoptée par

124 OUI

93 NON

179 ABS BLANCS OU NULS

Soit

57.14 % des voix

Mr DUMON remercie à tire personnel tout le monde pour cette bonne tenue de l'assemblée. « Je souhaite que les prochaines assemblées se déroulent aussi bien »

Mr GERARD CERCET : Comme cela a été fait pendant des années, nous avons décidé de pas faire venir d'huissier pour le dépouillement demain contrairement à ce qui a été indiqué par erreur sur la convocation.

« Bons votes »



AG du 30 Juillet 2023

Le mot du président et son rapport d'activité

(Source convocation de l'AG)

- **Le mot du président**

Le nouveau bureau du syndicat va tenir sa première assemblée générale après une année chaotique dans sa gouvernance :

J'ai accepté en octobre dernier la présidence par intérim et ainsi fait face à un défi majeur pour l'avenir du Levant au travers d'un projet d'arrêté municipal de libre circulation que la Mairie a finalement accepté d'abandonner.

J'ai souhaité ensuite me présenter au suffrage des levantins en mars dernier après un état des lieux général sur le fonctionnement du syndicat et de ses missions.

Notre feuille de route était claire : l'eau et le risque incendie sont des priorités.

Le conseil a poursuivi jour après jour cet état des lieux au fur et à mesure des nombreux sujets à traiter afin d'y apporter sans précipitation, ni pression, des solutions structurantes et pérennes dans l'avenir, dans la concertation avec les acteurs et dans la transparence la plus complète.

Ce travail collectif, intense mais nécessaire durant ces quelques mois nous a permis d'envisager une gestion structurée des tâches et des missions de l'ASL et de mettre en œuvre les termes de mes engagements de candidat à la présidence de l'ASL : « impulser, moderniser, organiser et surtout anticiper et agir »

- **Rapport d'activité**

1 Mise à plat des données propriétaires

La construction d'une base de données propriétaires est une priorité : c'est une des missions premières de l'ASL. Nous avons donc missionné une prestataire pour faire l'état des lieux de ces données. Ce travail long et fastidieux est toujours en phase de complément par le secrétariat mais il permet d'ores et déjà de mieux appréhender les organisations et les actions à venir.

2 Eau

- **État des lieux** : un recensement des ressources et des besoins a été effectué à partir des données disponibles (convention eau, factures...) et à partir d'un recensement des taux d'occupation des maisons (70% des colotis y ont répondu).
Il est apparu que sur une année complète le niveau de nos ressources annuelles à ce jour (forages+ pluviométrie) et de nos capacités de stockages couvrent nos besoins sur une base de 80 litres par jour et par personne. C'est bien sûr une estimation qui ne tient pas compte de la grande disparité des besoins selon la saison. Elle permet toutefois de considérer qu'à périmètre égal d'activité et de population, l'augmentation du nombre de cuves et de leur capacité est une voie crédible à coût limité, pour subvenir à nos besoins essentiels, tels que définis dans l'article 1 de notre cahier des charges
- Dans cet esprit, nous avons rapidement lancé le projet d'achat de la cuve historique appartenant à l'origine à l'ASL. Ce projet très complexe était proche de son aboutissement pour cette assemblée. Des contestations malheureuses de quelques Levantins dans la phase concrète de ce projet essentiel (et validé en AGE), m'ont conduit à le différer.
- **Planning de livraison d'eau** : mise en place et publication d'une procédure de livraison d'eau sans critère de priorité autres que des créneaux de distribution dédiés pour les restaurateurs et établissements de plus de 20 couchages.

Désormais, chaque réservation et livraison d'eau, chaque volume distribué est répertorié. Cette première année de collecte complète des données de production et de livraison d'eau par le syndicat, associée à une base de données propriétaires, sécurisée, nous assurera une parfaite visibilité pour faire évoluer ce planning au plus près des besoins, envisager des mesures de sécurisation du

réseau, et des investissements à faire dans l'avenir.

Le risque de sécheresse aggravée (avant-dernier stade de celui de « crise ») nous oblige à une grande transparence sur ce sujet, pour une plus grande réactivité face aux incertitudes de nos ressources.

3 Incendie

« Le domaine est une poudrière ». Ce sont les termes des pompiers. Dans l'urgence de la situation nous avons mené diverses actions de prévention pour réduire ce risque incendie : les premiers moments d'un incendie sont déterminants pour éviter la catastrophe

- Création d'une réserve de volontaires composée de plus 20 Levantins dont les missions de vigilance seront assurées au quotidien cet été. Leur casquette orange sera de nature à rappeler ce risque permanent tout comme les affiches et Flyers repartis sur tout le domaine.
- Des communications répétées sur la nécessité de s'équiper d'extincteurs a par ailleurs permis d'accroître sensiblement les équipements des propriétés.
- A la demande des pompiers, des étiquettes sont éditées pour identifier chaque compteur électrique et permettre ainsi aux pompiers de couper le courant en cas de sinistre.
- Installations de panneaux et d'une bâche au port pour rappeler le risque incendie.
- Le projet d'achat de cuve sera également l'occasion d'une réserve d'eau incendie, à ce jour non accessible malgré la demande des pompiers d'en dégager l'accès.

2 Communication et culture • Communication

- Les Levantins souhaitent légitimement être informés et consultés sur la vie du Domaine.
Il convenait au préalable de structurer l'environnement informatique de l'ASL : appel à un prestataire pour centraliser, sécuriser et développer nos outils de gestion des données propriétaires et notre communication.
- Une messagerie sécurisée fut notamment mise en place : elle remplacera le moment venu la messagerie Free actuelle qui ne répond plus à nos besoins de gestion des mails.

- Création du Forum « Internos » d'échanges et d'informations entre les seuls Levantins.
- Mise à jour du site de l'ASL avec désormais l'accès à tous les comptes rendus de conseil et des communications de l'ASL depuis novembre 2022.
- Beaucoup d'idées reçues sur l'opinion des Levantins peut conduire à des décisions mal comprises : une expérience de sondage fut effectuée et a remporté un vif succès avec un taux de participation de plus 65%. Elle sera renouvelée.

- Culture

La culture ne relève pas explicitement de la compétence de l'ASL autrement que pour des sujets liés au patrimoine et à l'histoire du Levant. Pour autant la culture, au même titre que l'excellence écologique, sont probablement les deux piliers d'un avenir rayonnant pour le Levant. L'ASL doit donc faciliter l'expression culturelle au travers des associations et des compétences nombreuses au Levant. Des événements furent ainsi facilités par l'ASL : « Quel est donc ce Gecko ? », organisé par des bénévoles Levantins et le tournage de TV5 Canada pour une série « Le monde est à nu », organisé par le CIL. Les ressources associatives, celles du CIL, de l'UCSL et plus largement celles des bénévoles Levantins sont à solliciter et à accompagner autant que possible.

4 Sangliers

Les sangliers continuent à dégrader notre domaine et accroissent la détérioration des voiries et des bords de mer. Le syndicat a signé un protocole avec le chasseur Julien Poirier désormais chasseur certifié pour assurer toutes les missions de chasse de nuisibles. Deux cages nous sont prêtées par la DGA afin d'assurer le piégeage hors période autorisée des tirs.

5 Organisation

La gouvernance est et sera pour la suite du mandat une préoccupation permanente du conseil.

- Charte

J'ai adhéré à l'instauration d'une charte par la précédente présidente considérant qu'il était essentiel dans une association de bénévoles de communiquer sur la sincérité de nos engagements. La violation de cette charte au sein du conseil, la veille de l'élection à la présidence de l'ASL,

fut une provocation et une atteinte grave à la confiance nécessaire entre les membres du conseil dont chacun appréciera librement les impacts sur la continuité de son mandat.

- Restauration de la rencontre des nouveaux propriétaires en présence de l'ASL et du CIL. Le CIL a accepté d'en assurer le planning.
- Des réunions avec le CIL et l'UCSL sont désormais convenues d'être tenues régulièrement au moins avant et après la saison estivale.
- Transparence : j'ai absolument souhaité que soit désormais tenu un conseil mensuel avec compte rendu complet aux membres de l'ASL. Toutes les décisions du syndicat sont donc communiquées aux colotis chaque mois.
- Règles : le conseil a instauré une règle pour autoriser de nouvelles activités notamment commerciales sur le Domaine sans avoir à attendre un vote en assemblée générale en juillet, tel que prévu dans notre cahier des charges.

C'est ainsi que nous avons favorisé l'ouverture du restaurant les Arbousiers (la conformité administrative qui a in fine nuit à cette ouverture n'étant pas de la compétence de l'ASL), la vente de vêtements dans les locaux de la vie en rose (dont la validation de son enseigne), du nouveau marché. De manière générale le conseil souhaite instaurer un esprit de concertation avant la mise en œuvre de tout projet impactant le cahier des charges pour en faciliter sa réalisation auprès des Levantins. A défaut, les Levantins seront seuls juges du bien-fondé des projets en assemblée générale, ou par consultation électronique (étude de faisabilité en cours)

EMARGEMENT DE A à C

TITRE	PRENOM	NOM	NUM LOT	M2	VOIX	Signature Emargement 1	Signature emargement 2
Copropriété IVEII Francini /Garsion/ Gagneux-Sibille (4)		(CARENCE DE SYNDIC)	7-14	1548	4		
Monsieur	Gérard	AILLAUD (Donne pouvoir à Frédéric Prapat, Conseiller)	23	1000	2		
Copropriété Alario/Rouge- Maisonneuve(Sci les murs de la Pomme) / Lelieu-De l'Epine	Laurette	ALARIO (SYNDIC)	117	1565	4		
Madame	Marie-Louise	ALLAIRE	195	895	2		
M. et Mme	Jean-Marc	AMIGUES	44	931	2		
SO LA COMPAGNIE	Claire	ANFOSSI	106	1055	3		
Copropriété Les Restanques Basses Droit -Aubert-Arene (3)	SYNDIC	ANNE/LAFITTE(SYNDIC)	137	1794	4		
SCO LANGUEDOC PROVENCE	Marc	ARCHIPPE	223	200	1		
Evêché de Frejus- Toulon		ASSOCIATION DIOCESAINE	307	560	2		

EMARGEMENT DE A à C

Messieurs	Thierry et Gilles	ASTOLFI et GOISET	126	830	2		
Monsieur	Igor	BALIBAR	207	265	1		
SNC LF	Sacha	BASDERIEFF	64	1262	3		
Indivision Richard et Sarah (2)	Richard et Sarah	BASTIEN <i>depuis l'anné 2015 Message d'annonce</i>	75	1305	3		
SOI PHENIX	Laurent	BAUMANN	116	520	2		
Monsieur et Madame	Arnaud et Mélissa	BAZIN	85	740	2		
Monsieur	Emmanuel	BEGOT	129	895	2		
Madame	Denise	BENCHIMOL <i>depuis l'anné 2015 Message d'annonce</i>	133	948	2		
Monsieur	Franck	BENHAMOU	38	590	2		

EMARGEMENT DE A à C

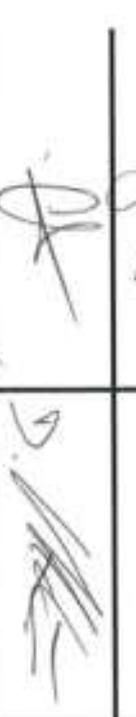
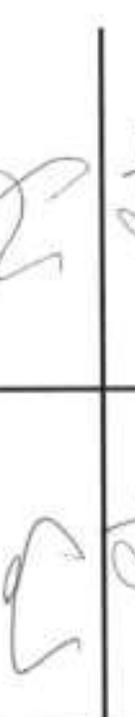
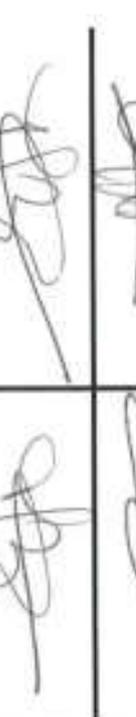
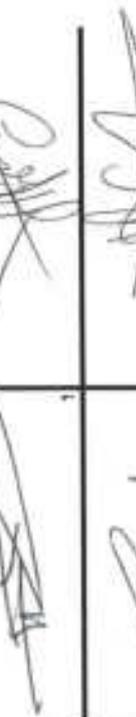
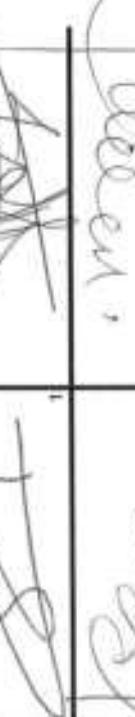
Monsieur	Franck	BENHAMOU	39	489	1		
Mademoiselle	Sandrine	BESSON	78	825	2		
M. et Mme	André	BILQUEZ	179	639	2		
SCI EVER	Jean Pierre	BLANC <i>jeanne BAUCHER</i>	8	1100	3		
Madame	Véronique	BLONDEAU	105	979	2		
Monsieur	Claude	BOLLINGER (Donne pouvoir au Président de l'ASL)	221	122	1		
SCI BOVERMONT	Thierry	BONAL	156	1078	3		
SCI BOVERMONT	Thierry	BONAL	155	1085	3		
Monsieur	Bernhard	BONIBERGER	11	518	2		

Monsieur	Alain Etienne	BONNOT(Donne pouvoir à Bernard Guilpon)	147	2027	5	
SCI LE TITAN	Aziz	BOUDA	211	872	2	
SARL Transport du Soleil	Aziz	BOUDA	121	450	1	
Mr et Mme	Evelyne et Jean-marie	BOUGNOUX	164	1051	3	
Monsieur	Jean-Marie et Evelyne	BOUGNOUX	148	1013	3	
Copropriété Accroche-Coeur Boulevard Dauphin Sansot (3)	Catherine	BOULARD (SYNDIC)	269	927	2	
INDIVISION(3)	Marianne, Céline et Clémentine	BREGUET - MEYNIEL (Donation) Donne pouvoir à Virginie Blandin	272	1027	3	
Monsieur	Stéphane	BULTE	260	2360	5	
SCI LE MISTRAL	Stéphane	BULTE	261	1996	4	

EMARGEMENT DE A à C

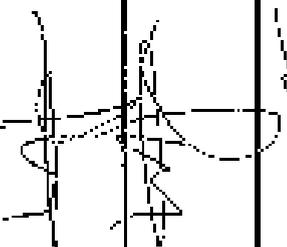
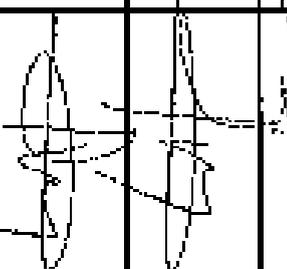
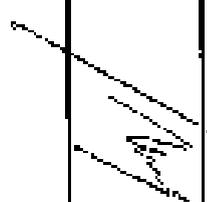
SCI ILE DE OPA	Stéphane	BULTE	9	1283	3		
Monsieur	Pierre	BUSSEROLLE <i>Gagnepain Jean-François</i>	15	1006	3		
Copropriété les Eucalyptus-Rey-Caillat- Tinsis (3)	Sandrine	CAILLAT(SYNDIC)	199/200	2043	5		
Monsieur	Frédéric	CAPOULADE	299	1055	3		
M. et M	Pierre-Jean et Olivier	CARRUS-VIGNEAUX	19	1015	3		
M. et Mme	Max et agnes	CASTELLA	189	820	2		
M. et Mme	Max et Agnès	CASTELLA	187	940	2		
M. et Mme	Jociane et Bertrand	CAVALIER	213	1007	3		
Monsieur	Gérard	CERCET	168	477	1		

EMARGEMENT DE A à C

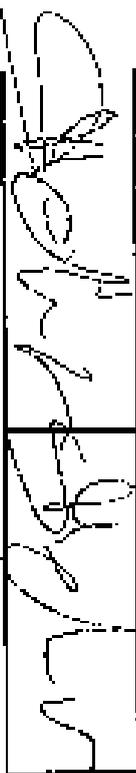
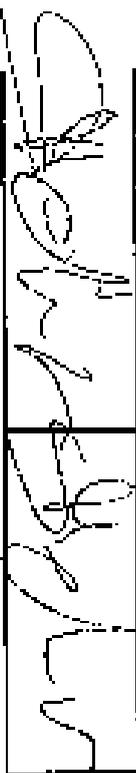
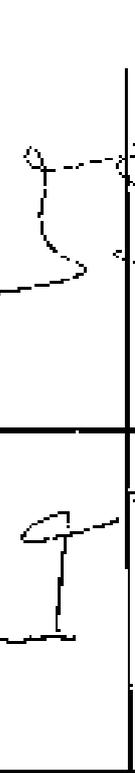
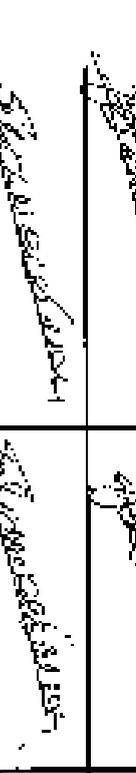
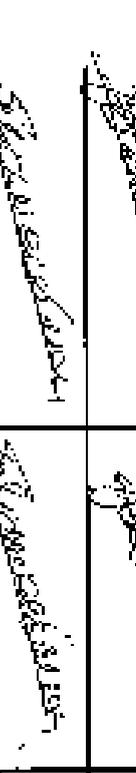
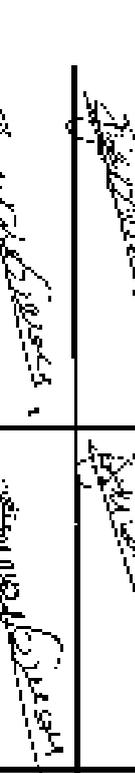
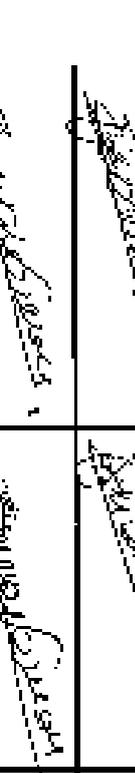
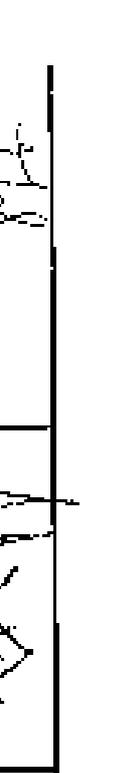
Madame	Danièle	CHAMBON	135	1000	2	
Messieurs	Sylvain et Jonathan	CHAMOURLIER-TIMOTEO <i>Bouche</i>	230	1002	3	
M. et Mme	Christian et Elisabeth	CHAPIROT	264	555	2	
M. et Mme	Didier et Claudia	CHATELAIN	91	1042	3	
INDIVISION[Sabine Chautard, Raphaël, antoine et Swan Bezile)		CHAUTARD/BEZILE	186	935	2	
M. et Mme	Christophe	CHEVALLIER	40	1610	4	
M. et Mme	Damien et Herveline	CHEVRON	134	920	2	
SCI H&DC	Hervéline et Damien	CHEVRON	107	713	2	
Coopérative Kim Carquejal-Mourlat- Brunschwig-Cholat (4)	Juliette	CHOLAT (SYNDIC)	71	875	2	

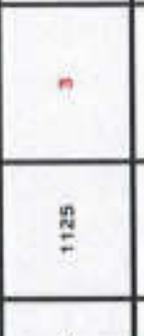
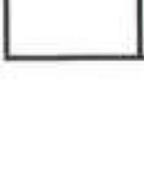
SARL MERCI BABA		CHOUVET	6	2020	5		
SARL MERCI BABA		CHOUVET	22	912	2		
SCI PLACE LISFRANC	Denis	CHUFFART	241	538	2		
SCI L'EMPEREUR	Alain	COCHARD	302	1007	3		
Monsieur	Laurent	COLES	149	930	2		
M et Mme	Gilles et Claire	COLLOMBIN <i>Godwin Friebe</i>	255	3870	5		
Monsieur	Francesco	CONSONNI	139	1015	3		
Monsieur	Robert	CORNU <i>DEVOS André</i>	201	688	2		
Messieurs	Alain et Jean-Michel	CORRE et MORILLON	250	2113	5		

EMBARQUEMENT DE A 20

Messieurs	Main et Jean- Michelle	CORRE et MOULOU	260	1360	1	
Messieurs	Main et Jean- Michelle	CORRE et MOULOU	281	601	2	
SARL EN LIGNE	Mme	CORREA	200	2160	5	
SCI DONLUC	Laurent	COTTON	2	1117	3	
Monsieur	Gilles	COUDRAY	65	521	2	
INDIVIDUELLE	Laurent et Frédérique	COUDRAY	145	1003	3	

TITRE	PRENOM	NOM	NUM LOT	M2	VOIX	Signature Emargement 1	Signature emargement 2
M. et M ^{me}	Jean et Frédérique	DA SILVA-DESSUIONS	157	1225	3		
Monsieur	Christophe	DAGOT	262	1000	2		
Monsieur	Gilles	DARGERIE <i>domme poubelle D.B. GILF</i>	273	668	2		
INDIVISION(Z)	Lionel et Severine	DE DEKEN-LACOUR	271	797	2		
Monsieur et Madame	Bertrand	DE MISTRAL <i>domme poubelle L. L. WETTER</i>	169	471	1		
Monsieur	Henri	DEAL <i>domme poubelle E. BOSSAUX</i>	111	1010	3		
Monsieur	Henri	DEAL <i>domme poubelle E. BOSSAUX</i>	103	992	2		
Monsieur	Henri	DEAL <i>domme poubelle E. BOSSAUX</i>	101	748	2		

Mine	Patella	DELOVE	5	453	2		
Yvesium	Jimmy	DESMARAIS	29	1000	2		
SC LESCAU PAUL	Messina	DEVOIS : CULTIV	154	1023	3		
MUCPME	Intermittent	DOMINION	218	1380	3		
Mandjar	Jean-Louis	DROIT Général - Procédure F. V. 1985	219	575	2		
Mandjar	Jean-Louis	DROIT Général - Procédure F. V. 1985	141	600	2		
Ponsieur	Jean-Louis	DROIT Général - Procédure F. V. 1985	220	324	1		
Yvesium	Jean-Louis	DROIT Général - Procédure F. V. 1985	222	497	1		
SCIBEDS	Yvonne et Erik	DUBOIS-SCHERER	140	1792	4		

SCI BEDS	Bruno et Eric	DUBOIS-SCHERER	136	1125	3	
SCI ZAM DUBOS ET LAMBERT Co-gérant	Regis & Fabrice	DUBOS & LAMBERT	188	1035	3	
Monsieur	Thierry	DULIEU-ROSENZWEIG	100	635	2	
Indivision Dumon, Marc Anne et Claire; Patrie, Florence et Etienne (5)	Marc	DUMON-PATRIE	238	854	2	
SCI LES PITCHOUMS	Benoît	DUPUY (SYNDIC) (Donne pouvoir au Président de l'ASL)	191	453	1	
SCI LES PITCHOUMS	Benoît	DUPUY (SYNDIC) Donne pouvoir au Président de l'ASL	190	1560	4	
Copropriété Cassiopée Durighello-Bertrand	Philippe	DURIGHELLO(SYNDIC)	58	762	2	
SCI NUIT DU LEVANT	Jean-Claude	DURNEY	254	4030	9	
SCI SOLEIL LEVANT	Jean-Claude	DURNEY	253	2770	6	

Monsieur	Jean-Claude	DURNEY	43	1442	3		
Monsieur	Jean-Claude	DURNEY	41	995	2		
Société	Jean-Claude	DURNEY Société	208	953	2		
Madame	Jennifer	ELMER dame pourvoir à F. TOURETTE	93	1055	3	FF TOURETTE	FF TOURETTE
Indivision (2)	Philippe-Sonia	ERTLE-GANDOUIN	109	907	2		
Madame	Elisabeth	ESPINOSA-ROCHE	33	890	2		
Mr et Mme	Pierre	FAURIE	94	982	2		
Madame	Dominique	FAVRE-BULLE	183	1115	3		
Madame	Anne-Marie	FEBENZI dame pourvoir à S. GANDOUIN	235	1100	3		

EMPLOYMENT OF R A H

SOBY	Chouffe	POUCRAY	81	432			
Mansueti	Philippe	FOURNEAU Philippe	239	607	2		
Mansueti	Philippe	FOURNEAU Philippe <i>docteur en médecine 3. Colbert</i>	82	1087	2	<i>Bochu</i>	<i>Philippe</i>
Yadine	Fisau	FOURNIER	42	550	2	<i>Fourmy</i>	<i>Yadine</i>
CHAMSL		FRANCO TELECOM	268	263	1		
Comptoir des Biscuits Blandin (P) SA Comptoir des Biscuits (P) Framfond	Henry	FREMOND (Syndic)	177	1243	3		
Mansueti	Christophe	FREMY <i>Société Anonyme E. B. S. M. S. M. S.</i>	78	938	2	<i>Fremy</i>	<i>Fremy</i>
LES ARTISANES	Thomas	FRIBOURG	214	1125	5	<i>Frigo</i>	<i>Frigo</i>
M. et M. M.	Thomas	FRULLIG (M)	48	1331	3		

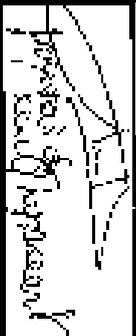
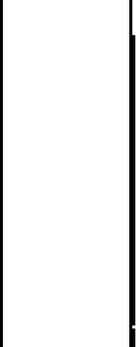
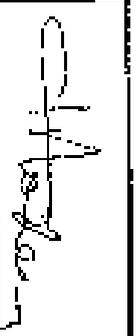
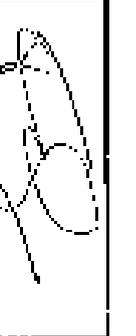
EMBARSEMENT DE D & H

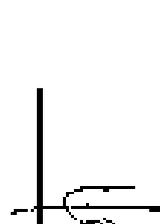
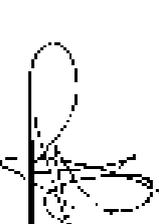
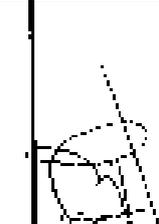
Mr. PINE	Tina G.	CHIFFONIER	45	1908	2		
Monsieur	Yvonne	FURBER	196	1822	1		
Monsieur	Yvonne	FURBER	197	1885	2		
Indivian (2)	Julien et Esther	GAGLIARDI <i>Esther, Polissone, D. E. POLISSONE</i>	3	1913	3		
FAT YGAINA MATA	Jean-François	GAGNARD	85	987	2		
Machine	Crise	SHIDOK	271	1207	3		
Mr et Mme	Thérèse et Alexandre	GARCIN	247	1629	4		
SAUL GAUXPUS	Alexandre et Thérèse	GARCIN	94	1022	7		
Mr et Mme	Thérèse et Alexandre	GARCIN	246	605	2		

EMBAUAGEMENT DE D à H

Les Ateliers	Ateliers - Studio	GARON	205	430	1			
Capolette GIMPAKYMINE P. MARINI-BOUDA- GARON III	Ateliers	GARON (STUDIO)	190	505	2			
M. S. MANS	Industrial Ateliers	GARON	113	605	2			
Mentier	Theory	GARD Theory	157	1225	3			
Prodeur	Theory	GARD Theory	159	840	2			
Musome	Syn's	GARSON AGENCE P. MARINI P. MARINI	13	1007	8			
Musoms	Syn's	GARSON - AGENCE P. MARINI P. MARINI	31	177	1			
Musome	Biologie	GARSON AGENCE P. MARINI P. MARINI	180	1065	5			
M. S. MANS	Mars et Biologie	GILMAN AGENCE P. MARINI P. MARINI	182	590	2			

EMBAUVEMENT DE D & H

INCHEMUNZI	an local	GHYSSBERT/GEREND	130	1093	1		
Meduna	Suzanne	GIAMBINI Suzanne	171	1814	4		
Meduna	Suzanne	GIAMBINI Suzanne	47	597	2		
Madate	Brigitte	GLA	167	862	2		
Marolleur	Pierre	GOMI	53	1312	3		
MV	Mehdi	GROULLET	199	736	7		
VALLE D'UNE	Jean-Pierre	GUIDO d'OUVE-PROBANCE E. KUNZIG	50	782	2		
SO MOON PANTAI	Indahini	GODEN	286	1225	3		
SILANGMANTING	FRODOLOFF JULIE	GODDARD MATHIAS	228	715	2		

NOUVEAU (2)	Imprévu/Inattendu	GOSNOLVES/GUILAUME	100	285	2		
Mathématique	Marthe	GOUIN/Suzanne	232	457	1		
P et Mme	Tam	GROSSGART	98	1317	4		
M et P	Benoit et Vincent	GUEN-MILITON	132	1437	3		
P, P, Mme	Bernad et Sylvain	GUICH	79	1147	3		
Monsieur	Mme	HANBUC	210	2550	6		
Monsieur	Arnaud Jean	HAPPE-KORFELD	256	2630	6		
Capitaine Leitch, Co-Président de l'Association des Femmes d'Outreau (SAF) (Association Française)	Ludovic et Françoise et Arnaud	HANNIG/KOCHER/CAUDET	99	2030	5		
SG AUBRE	Imprévu	HENRY	240	695	3		

EMARGEMENT DE D à H

Madame	Janine	HEYRAUD (Succession Pierre BESSON)	32	515	2		
Madame	Léon	HUBIDOS	252	2570	6		

EMARGEMENT DE I à M

TITRE	PRENOM	NOM	NUM LOT	M2	VOIX	Signature Emargement 1	Signature emargement 2
M et Mme	Jean -Marc et Christelle	ILLICH-RICCA	128	988	2		
SCI CABO VERDE	Ludovic	INEMER	266	452	1		
Monsieur	Ludovic Jean- Edouard	INEMER TOMALA	267	453	1		
Madame	Odette/SYLVET TE	JACQUIER/LANERES <i>London.</i>	161	1135	3		
INDIVISION	Aurélien/Mathi asi/Foucault	JANCEL	81	940	2		
SCI JAVELAUD	Marie Bénédictte	JAVELAUD <i>Donne pouvoir au Président de l'ASL</i>	301	1357	3		
Copropriété Terrain Mignon: KARELS/FROMENTY(2)	Pascale et Sylvia	KARELS (SYNDIC)	306	1557	4	<i>Karels</i>	<i>Karels</i>
Monsieur	J-Jacques	KARLEN	104	1507	4		

EMARGEMENT DE I à M

Lot

SOI LES DEUX PALMES	Monique	KARLEN	123	1036	3		
SOI L'OUSTALET	J. Jacques	KARLEN	108	730	2		
SOI LES DEUX PALMES	Monique	KARLEN <i>Correa</i>	124	400	1		
Mr et Mme	Denis	KLUMPP-GUILLOTEAU <i>Correa</i>	275	955	2		
Monsieur	Denis	KLUMPP <i>Correa</i>	76	683	2		
Mr et Mme	Emmanuelle et Denis	KLUMPP-GUILLOTEAU <i>Lorain</i>	185	980	2		
Madame	Juliette	KÖNIG	89	1120	3		
Madame	Juliette	KÖNIG	90	468	1		
Monsieur	Francois	LABORIE (Donne pouvoir à M Gérard Cerce)	48	1122	3		

EMARGEMENT DE I à M

LOT

Monsieur	François/Jerome	LABORIE/FORTIN/ Donne pouvoir à M Gerard Cercet)	49	675	2	
Monsieur	Olivier	LAINÉ	212	550	2	
SCI ELIB	Emmanuel	LANGERON	80	1645	4	
SCI SQUAREVISTA	Aurélien	LARGER	257	2630	6	
SCI LE BRIS	Alain	LE BRIS	56	1026	3	
Copropriété La Sérénité ; Bayat, Depret, Robbe, Chollot, Theaud, Laroche, Vials (7)	Pascal	LE GAREC (SYNDIC)	69-70	1677	4	
Mme	Véronique	LE GOFF <i>Louvan</i>	248	515	2	
SCI LA FABRIQUE	Catherine	LE JOLIFF-FOUCRAY	125	892	2	
SCI LA FABRIQUE	Catherine	LE JOLIFF-FOUCRAY	127	565	2	

EMARGEMENT DE I à M

Lot

Mr et Mme	François et Vanessa	LEOLER	72	513	2		
Monsieur	Guido	LEDERGERBER	152	1058	3		
SCI LES ARBOUSIERS	Jacques	LEFEVRE	97	1155	3		
SCI LES SEMAILLES	Alain	LEMIRRE	237	1517	4		
SCI LES SEMAILLES	Alain	LEMIRRE	233	478	1		
SCI VILLA MARIE-JEANNE (Marie-Jeanne)	Co-gérants	LEMIRRE/MARECHAL	37	1117	3		
SUCCESSION	Loïc	LEMOEL	218	427	1		
Madame	Addée	LEROUX <i>Cherolier Painville</i>	28	2377	5		
Madame	Addée	LEROUX <i>Cherolier Painville</i>	21	1465	3		

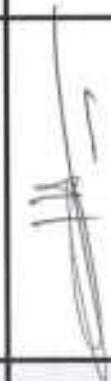
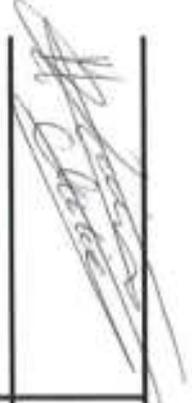
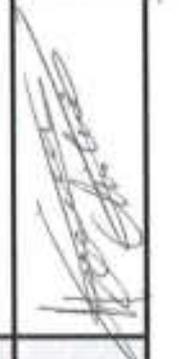
EMBARQUEMENT DE LA M

LOT

Monsieur	OLIVIER	LESCA	53	5007	2		
Monsieur	OLIVIER	IFRICA	54	657	2		
Monsieur	Marie De	LESNL	118	542	1	6/12	6/12
Monsieur	Fik	LHOMML	242	502	1		
SAR MAURICQUE	Virginie	LORRAIN	25	1845	4		
SAR MAURICQUE	Virginie	LORRAIN	22	1974	4		
Monsieur	Guy	LOUIS	19	1802	4		
Monsieur	Christine	LUTZ (Ne. fruit Marie Lutz)	175	949	2		
Monsieur	Isy	MADJARIEN	163	1240	3		

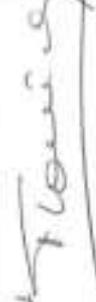
EMARGEMENT DE I à M

Lot

Mairie de Hyères		Mairie D' HYERES	217	340	1		
Mairie de Hyères		Mairie D' HYERES	226	407	1		
SAS STUDIOS DU MARCREUX	Marius	MANZONE <i>Gagneur</i>	174	2056	5		
Monsieur	Claude	MARTIN	172	702	2		
SARL SALMART	Anne-Marie	MARTIN-DONDOZ (Donne pouvoir à M.Patrick Fribourg ou Mme Lisa Psaume)	249	2012	5		
Madame	Annie	MARTINET	259	2460	5		
Madame et Monsieur	Catherine et Jean-Jacques	MASSELIN	209	957	2	MASSELIN.C	MASSELIN.C
SCI LA SOURCE	Patrice	MATTANT DE BILJOTTI et Philippe de SALVAN d'Aramon	193	1063	3		
SCI LA PETITE MAISON	Chloaïne	MENNEVEAU	102	1545	4		

EMARGEMENT DE I à M

Lot

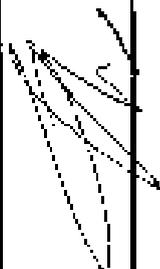
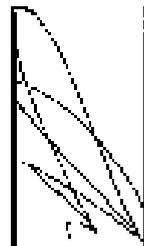
Lequenne Aline	Roger	MELNIER (Donne pouvoir à Mme Frédérique Desbuissons)	17	479	1		
INDIVISION (Cécile et Samuel)		MEYER-TOINON	229	1078	3		
INDIVISION (Cécile et Samuel)		MEYER-TOINON	67	1111	3		
Monsieur	Jean	MIAILLE	92	1047	3		
SCI HELIOS	Eric	MITTON	16	970	2		
Monsieur (Donation à Caroline Mondon)	François	MONDON	20	1105	3		
Monsieur	Michel	MONICAULT de	225	900	2		
Monsieur	Henri	MORLON	145	933	2		
Monsieur	Michel	MOSCONE	234	252	1		

FINANCEMENT DE I à M

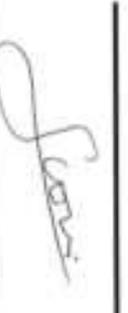
M. s. Mine	02/11/19	MOBEK	240	0310	2		
------------	----------	-------	-----	------	---	--	--

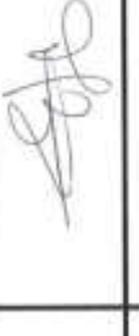
TITRE	PRENOM	NOM	NUM LOT	M2	VOIX	Signature Emargement 1	Signature emargement 2
Madame	Mauricette	NICOT	300	2504	6	Nicot	Nicot
Messieurs	Jean-Marc et Alexis	NOUGIER-KOTENKO (Donne pouvoir à M Frédéric Prigent)	236	1580	4		
Monsieur	Laurent	OUVRE ASTOLFI	181	1005	3		
M. et Mme	Franck et Valérie	PEILLOT	215	356	1	ERARD 	
Monsieur	Robert	PELTIER	87	820	2		
Madame	Albane	PELTIER-CHARTIER	86	1073	3		
SCI FASSIMO	Bertrand	PELTRAULT	73	1125	3		
INDIVISION (3) : Perez/Ravalli	Sophie	PEREZ	143	1202	3		

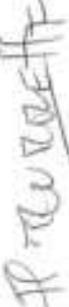
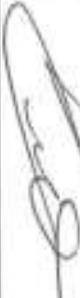
SCI EDEN	Co gérants Pierre/Christia n	FERRIN	297	3477	7		
SCI EDEN	Co gérants Pierre/Christia n	FERRIN	298	1833	4		
M. et Mme	André	FLOUSEY	303	808	2		
Copropriété POROT/POURCHER/PO URCHER (3)	Monique	POURCHER (SYNDIC) <i>Donne pour vote laundie. Mano</i>	118	763	2		
Messieurs	Alain	POURCHOT	114	597	2		
Messieurs	Alain	POUROHOT	115	846	2		
SCI LES YUCCAS	Frédéric et Elisabeth	PRAPANT/FACHINETTI	173	503	2		
INDIVISION (Luc et Jerome)		PUISAIS-HEE/BOUCHER	154	476	1		
Mme	Monique	RICHERT	142	2885	6		

Parcours	ESGIDE	HOISSE	144	1000	3		
Mythème	ESIPHAUX	FINICO	206	210	1		
Coopérative Agricole Euc. Rural de la Région Jura-Val de Jura	Saint-Pierre	ROMMARTIC	219	1000	3		
MR et MR	Yves et Lorraine	RONCOURMANS	1	653	2		
Mixtème	Dénodre	ROSELI	57	600	2		
Mécanisme	Yves	ROSS	150	1985	4		
MaJurie	Miriam	ROSS	51	507	3		
M. s. Mère	Gilles	ROUSSET	192	1070	3		
Madame	Colette	RU/PH	122	504	2		

lot

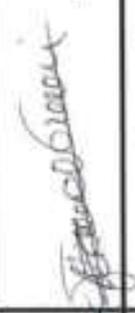
Monsieur	Aldo	ROZIER <i>ROZIER A.D.</i>	153	485	1		
Madame	Françoise	SAGE <i>Madame pour voir à l'acte de vente</i>	77	707	2		
Monsieur	Henry	SALIGNY (Donne pour voir à Laurette Alario, conseillère)	26	958	2		
Monsieur	Jacques	SALOMIE (Donne pour voir à M Jean-Albert Vaillant)	74	1072	3		
SCI CIM	Mireille	SALVAN-VERNEREY (Donne pour voir à Mme Monique Glom)	52	1040	3		
Madame	Mireille	SALVAN-VERNEREY (Donne pour voir à Mme Monique Glom)	165	732	2		
Madame	Mireille	SALVAN-VERNEREY (Donne pour voir à Mme Monique Glom)	162	910	2		
SCI CIM	Mireille	SALVAN-VERNEREY (Donne pour voir à Mme Monique Glom)	50	772	2		
SCI CIM	Mireille	SALVAN-VERNEREY (Donne pour voir à Mme Monique Glom)	51	878	2		

Monsieur	Frédéric	SARLIN	65	505	2		
Monsieur	Frédéric	SARLIN	66	480	1		
Madame	Doris	SCHINDLER <i>Prigot - Chevrieux</i>	25	1075	3		
Madame	Doris	SCHINDLER <i>Prigot - Chevrieux</i>	10	1067	3		
Madame	Françoise	SENTOU-DUPRAT	131	1000	2		
SCI DU 23 RUE GUYMENER TAVERNY	Cédric	SIMONEAU	113	1155	3		
SCI DU 23 RUE GUYMENER TAVERNY	Cédric	SIMONEAU	112	513	2		
SCI CAPITAINE CALM	Cédric	SIMONEAU	110	2080	5		
M et Mme	Philippe et Helene	SOLER-POULIQUEN	64	981	2		

Monsieur et Madame	Magali et William	SOLIER	170	910	2			
Copro Les Embunus : VULCAIN-SOLIER (2)	Magali	SOLIER (SYNDIC)	202	1583	4			
Madame	Marie-Claude	STEIN TOURBETTE	4	738	2			
Mme	Catherine	STOFFEL FOURVIER	30	1225	3			
A.S.L.		SYNDICAT D'HELIOPOLIS	304	380	1			
A.S.L.		SYNDICAT D'HELIOPOLIS	244	455	1			
Copro Le Couvent Syndic One (2) (Les Terrasses Levantineset Macia)	SYNDIC	SYNDIC-ONE	243	524	2			
Copro Le Couvent Syndic One(2) (Passarelli et Boukaert)	SYNDIC	SYNDIC-ONE	261A	274	1			
SCI SUNSET	Audrey	TALAYRACH	224	298	1			

Lot n°2 N°voix

M	Franck	196	920	2		
Mr et Madame	Marc et Agnès	35	1008	3	THOLLIER	Thollier
Madame	Agnès	34	1042	3	THOLLIER	Thollier
Mr et Madame	Marc et Agnès	36	1010	3	THOLLIER	Thollier
M. et Mme	Marc et Agnès	227	957	2	THOLLIER	Thollier
S.C.E.SOPROCOMA	Hervé	276	5532	12	TOCE	
SCE SOPROCOMA	Hervé	160	1010	3	TOCE	
M. et Mme	Anthony-Anita	274	633	2	TONETTI-PILLO GAGNEUX	
Mademoiselle	Florence	175	940	2	TOURRETTE	

UCPA		UC.P.A.	204	1738	4		
SCI LES DAUPHINS	Jean-Albert	VAILLANT	63	1017	3		
SCI LES DAUPHINS	Jean-Albert	VAILLANT	62	988	2		
Madame	Elisabeth	Pouvoir VARET R. VERNON	184	1062	3		
Mademoiselle	Fabienne	VERNON	24	682	2		
INDIVISION (3), Jean et Yann Clément/Marie Via	Marie	VIAULEMENT (Donne pouvoir à Mme Elisabeth Fachinetti)	277	853	2		
INDIVISION Lucienne- Sylvette-Michèle- Beatrice-Isabelle (5)		VIALE Indivision. FOURNIER	203	1130	3		
Madame	Françoise	VINCENT	251	2037	5		
Madame	Irène	VON DER GOLTZ Irène	194	802	2		

M. H. H. H.	Regio	WON DER GÜLTZ PAGER	60	2010	5		
M. H. H. H.	Regio	WOLZER	200	2014	5		

SCI Ferme du burets, Gérant Thierry FREMOND	Copropriété le Becfigue	Lot A du lot 177	J 673	M
Laurent COULON et Frédérique GIRET	L'Oratoire	146	J 625	M
Evelyne et Jean-marie BOUGNOUX	Non spécifié(ex Gilbert Leblanc)	164	J 642/1489	M
Nelson GIROULET	Non spécifié	136	J 851	M
Nicole et Jean-Francois CHOILLOT	Copropriété la Sérénité	Lot 10 du lot 69/70	J 1566	M
SAS Mandragore, Gérant Virginie LORRAIN	La Mandragore	12	J 409/1068	M
SAS Mandragore, Gérant Virginie LORRAIN	Terrain nu	27	J 407/408	T
Catherine STOFFEL	La Maguelonne	30	J 405	M
Lionel DE DEKEN et Severine LACOUR	L'esquinade	271	J 761/1800/1802	M
Sylvain CHAMBOURLIER et Julien TIMOTEO	Non Spécifié	230	J 429	M
Christel GAIDON	Maria magdalena	271	J 1801	M
Denis KLUMPP et Emmanuelle GUILLOTEAU	L'Observatoire	185	J 661	M
SCI Les murs de la Pomme, Gérants ROUGE et MAISONNEUVE	Restaurant la Pomme d'Adam	Lot n°1 du lot 117	J 530	C
Philippe SOLER et Hélène POULIQUEN	Gai luno	64	J 463	M
Jean-Francois GAGNEUX et Ivan SIBILLE	Lot n°5, copropriété l'Œil	14 et 7	J 402 et 754	M
Brigitte GELMAN	Terrain nu	180	J 1087/1088	T
Ivan SIBILLE et Jean- Francois GAGNEUX	Lot 1 et 3 de la copro l'œil	14	J 402 et 754	M
Igor LELEU et Sophie DE L'EPINE	Lot 7 de la copro La Pomme d'Adam	117	J 530	M
SCI BEDS, Eric Scherer et Bruno Dubois	Le bazar	138	J 616	C
SCI BEDS, Eric Scherer et Bruno Dubois	Terrain nu	140	J 619	T
SCI CONULO, Gérant Laurent COTTON	Heliomar	2	J 1117	M
Benoit GUENE et Vincent PHILIPPON	La roche aux Mouettes	132	J 610	M
Alexandra et Frédéric GARCIN	Studios 80	96	J 516	M
Benoit MOURLAT et David CARQUEIJAL	Lot 1, 2 et 3 de la copro Villa Kim	71	J 474/475	M
Jacques et Juliette CHOLAT	Lot 7 et 8 de la copro Villa Kim	71	J 471/472	M
SNC LF, Gérant M,Sacha BASDEREFF	La Fourmi	84	J 500/505	C
SARL MERCI BABA, Chouvet	Thalassa	6	J 479	M
SARL MERCI BABA, Chouvet	Terrain nu	22	J 422	T
SCI 23 RUE GUYNEMER TAVERNY, Gérant M, Cédric SIMONEAU	Terrain nu	112	J 524	T
SCI 23 RUE GUYNEMER TAVERNY, Gérant M, Cédric SIMONEAU	Les deux carrelages	113	J 525	M

DECES DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

PROPRIETAIRES :

MADAME MONIQUE KARLEN LE 19 JUILLET 2022

MONSIEUR ERIC LOUIS LE 3 AOUT 2022

MADAME JANINE HEYRAUD, LE 25 NOVEMBRE 2022

MONSIEUR ROBERT BRAUN, LE 10 NOVEMBRE 2022

MONSIEUR ROGER ANSADE LE 16 DECEMBRE 2022

MONSIEUR PIERRE LORION LE 15 AVRIL 2023

MONSIEUR PHILIPPE FOURNEAU LE 17 MAI 2023

MONSIEUR PIERRE-JEAN CARRUS, LE 24 JUILLET 2023

NAISSANCE

Izia Varéchon, née le 6 septembre 2022, fille de Andréa Périssé et Clément Varéchon (Les Restanques Hautes).

Alba Minant Blondeau, née le 16 juin 2023, fille de Clara Blondeau (Ashram)